

55, La Ruézie - 56380 GUER 19 rue du Clos Tilhen - 56000 VANNES Rapport n°: 20220552 Date: 19/05/2022



CERTIFICAT DE SUPERFICIE CARREZ

Loi 96-1107 du 18 décembre 1996 et décret n° 97-532 du 23 mai 1997

N° de dossier : 20220552

Date de commande : 19/05/2022 Date de visite : 19/05/2022

1 - Désignation du bien à mesurer

Adresse: Résidence Le Château de Kéravéon, bat A, appt 23 56410 ERDEVEN

Nature du bien : Appartement

Etage: 2ème Etage

Lot(s): 23

Date de construction : Avant 1949

2 - Le propriétaire/bailleur du bien

AVOVENTES

3 - Description du bien mesuré

Pièce désignation	Superficie carrez (en m²)	Superficie au sol (en m²)
Pièce de vie	12.45	16.22
Dégagement	1.63	1.63
Salle d'eau	3.29	3.68
Chambre + placard	6.31	9.43
TOTAUX	23.68	30.96

4 - Superficie privative totale du lot : 23.68 m²

5 - Autres éléments constitutifs du bien non pris en compte

Pièce désignation Superficie hors carrez (en m²)

Aucune

6 - Superficie annexe totale du lot : 0 m²

Observation : le règlement de copropriété ne nous ayant pas été soumis, la responsabilité de la société se voit dégagée quant à l'exactitude de la désignation et de la constitution du lot de copropriété ci-dessus défini. Les surfaces annoncées sont donc celles occupées par le demandeur.

Intervenant A

Fait à : VANNES

Le: 19/05/2022

Numéro de dossier : 20220552

Page: 1/1



55, La Ruézie - 56380 GUER 19 rue du Clos Tilhen - 56000 VANNES Rapport n*: 20220552 Date de visite: 19/05/2022

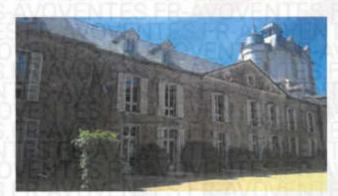
Validité : 6 mois Page : 1/6

CONSTAT DE L'ETAT PARASITAIRE DE L'IMMEUBLE BATI OU NON BATI OU DE L'OUVRAGE

Norme NF P 03-200 (mai 2016) - art. 8 de la loi n° 99-471 du 8 juin 1999 La mission consiste à faire un examen le plus complet possible de la situation de l'immeuble ou de l'ouvrage désigné par le client sur le contrat de mission vis à vis des agents de dégradation biologiques du bois

Dans le cadre de cette mission, l'intervenant a examiné uniquement les bâtiments auxquels il a pu accéder dans les conditions normales de sécurité.

A - Designation de l'immeuble bâti, non bâti ou de l'ouvrage



Localisation:

Département : MORBIHAN Commune : ERDEVEN

Adresse: Résidence Le Château de

Kéravéon, bat A, appt 23 Code postal : 56410

Désignation du bâtiment : Appartement

Nombre de niveau(x): 1 Type de charpente: Bois

Date du permis de construire : Avant 1949

Nature de l'immeuble : Bâti

Document(s) fourni(s):

ES FR-AVOWENTES FR-AVOV

Indication de la situation du lieu du constat en regard de l'existence ou non d'un arrêté préfectoral pris en application des articles L133-5 du CCH délimitant les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme par les termites :

Existence ou non d'un arrêté préfectoral pris en application des articles L133-8 du CCH délimitant les zones de présence d'un risque de mérule : Nous n'avons pas constaté la présence d'agents de dégradation biologique du bais (voir le tableau des résultats).

B. Désignation du client

AVOVENTES

Qualité du demandeur (sur déclaration de l'intéressé) : Propriétaire du logement Nom et qualité de la personne présente sur le site lors de la visite : Pas d'accompagnateur

C - Désignation de l'opérateur effectuant le constat

Nom, prénom

AVOVENTES

raison sociale : SARL BAT-IMMO diagnostics

Adresse : 19 rue du Clos Tilhen - 56000 VANNES

SIRET : 910 965 987 00019

Désignation de la compagnie d'assurance : AXA - N° 10903769204

Le résultat de la reconnaissance visuelle est récapitulé dans le tableau ci-dessous :

Numéro de dossier : 20220552 Page 1 sur 6



55, La Ruézie - 56380 GUER 19 rue du Clos Tilhen - 56000 VANNES

Rapport n": 20220552 Date de visite: 19/05/2022

Validité: 6 mois Page: 2/6

D - identification des parties d'immeubles ou de l'ouvrage visitées et résultat du constat

PARTIES D'IMMEUBLES bâties et non bâties visitées	OUVRAGES, Parties d'ouvrages et éléments à examiner	RESULTAT des constatations Termites	RESULTAT constatations des insectes à larves xylophages	RESULTAT constatations des champignons lignivores
Pièce de vie	Tous éléments en bois	Absence d'indices d'infestation	Absence d'indices d'infestation	Absence d'indices d'infestation
Dégagement	Tous éléments en bois	Absence d'indices d'infestation	Absence d'indices d'infestation	Absence d'indices d'infestation
Salle d'eau	Tous éléments en bois	Absence d'indices d'infestation	Absence d'indices d'infestation	Absence d'indices d'infestation
Chambre	Tous éléments en bais	Absence d'indices d'infestation	Absence d'indices d'infestation	Absence d'indices d'infestation

Localisation et photo

INFESTATION (Indices, nature, type, dégât,....)

Sans objet

F - Identification des parties d'immeubles n'ayant pu être visitées et justification

Aucun

G - Récapitulation des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments n'ayant pu être visitées et justification

Aucun

H - Constatations diverses

Localisation et photo

Constat

Sans objet

I - Moyens d'investigation utilisés

La recherche de présence d'insectes xylophages et de champignons lignivores a été réalisée avec une lampe torche, « un poinçon » et un humidimètre (le cas échéant).

J - Mentions normatives (NF P 03-200)

Le présent constat n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité au constat de présence ou d'absence d'agents de dégradation biologique du bois ;

"L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux".

Numéro de dossier : 20220552 Page 2 sur 6



55, La Ruézie - 56380 GUER 19 rue du Clos Tilhen - 56000 VANNES Rapport n*: 20220552 Date de visite: 19/05/2022

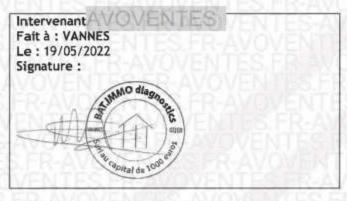
Validité : 6 mois Page : 3/6



Conclusions (le cas échéant)

Nous n'avons pas constaté la présence d'agents de dégradation biologique du bois.

L - date d'établissement du rapport de constat de l'état parasitaire :



NOTE 1 Dans le cas de présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

NOTE 2 Dans le cas de la présence de mérule, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue à l'article L 133-7 du code de la construction et de l'habitation.

Conformément à l'article 9 de la loi n°99-471 du 8 juin 1999, la personne ayant réalisé le présent état parasitaire n'exerce aucune activité de traitement préventif, curatif ou d'entretien de lutte contre les termites.

Pièce(s) jointe(s):

- Contrat de mission
- Photo(s) (le cas échéant)
- Attestation d'assurance (le cas échéant)



55, La Ruézie - 56380 GUER 19 rue du Clos Tilhen - 56000 VANNES Rapport n": 20220552 Date de visite: 19/05/2022

Validité : 6 mois Page : 4/6

AVOVENTES

Attestation d'assurance

Change

th Apparatus

17 AND CHANGE

17 AND CHANGE

GO NO SE SE SE SE

E NO SE

E

SARL , BAT IRRC DTAGESTICS 10 BUE DU CLOS TELMEN 549CS VARES

Beautiful Cole Problem Drawn with SA 94-7603

AVOVENTES.

Votre nituotation Rusponsabilità Civilo Prostataire

AAA France WAO etundo tox : ISAY BANKO DINCHISTOST

On Brighter for convent of transparence of SPRINTERSECTS desert pits which is SELVER/SECUL. On control general two consistences processes on in Transparence of the Transparence of Conference of the Transparence of the Transpa

DAGAGNESS TECHNIQUES MINICIPLATIO DILUXADORES, REALIDES CAME LE CACINE DE LA DONOTTUTICIO DU DOSSERI TECHNIQUE BIAGRES EM EN DU AUTROS DAGAGNESS ES MISSIONA REALISER SU BIAGRA DU DOSSERI TECHNIQUE.

TELS QUE POWANT DAYS LA LISTE LINETATIVE CHOESINGUS:

AVMANTE :

ETAT MENTIONINANT LA PRESENCE DU LABBENCE DE MATERIALA CONTEMANT DE LABORITE.

DOSSER FECHNIQUE AMANTE.

Ton Albrama Torox speciments copy copy

DIAGNOSTIC AMANTE PARTIES PROVATIVES.

CONTROLS PERIODIQUE (AMBANTE).

CONTROLS VISUEL APRES TRAVALIS (PLOME - AMMANTE).

HEFERINGE ANSANTE NAMELY APRES TRAVAULE ET GEMOLITION.

BIADAR :

DIAGNOSTIC PLOMS GARS LEAU.

CONSTAT DES RISQUES DESPOSITION AU FLOMB (CROP)

DIAGNOSTIC OF RESQUE DISTORDATION AN PLOME DANS LES PENTURES (DIMP).

RESTHERCHE DE PLONIE ANNIT TRAVAUX / DISMOUTION.

ICTAT: PARASITABLE :

STAT RELATIF A LA PRESIDINCI DE TERMITES.

STAT PARASITARIS (MICHILLES, VIVLLETTES, CYCTUB).

RECEIVATION SUR LA PRESENCE DE INSQUÉ DE MERULE (LOI ALUR).

MEDLINES

HEROTAGE LOS CAPRIEZ ET LOS BOUTHS.

CALCILLE DES MILLIAMES -TANTIENTES DE COPPOPIRITÉ ET FRAUSARION DE FLANS, ASSOCIES SELDIN LES TOUTES SUIVANTS ; LOS ES-BOT DU 30 JULIUS TENES, BICCRET RE-P220 DU 12 MAINS 1987, LORENT 2004 - NE DU 27 MAI 2004 ET SUIVANTIS RIAND LE STATUT DE LA COPPROPIETE DES IMMEDIBLES BATIS.

444

Total Control

AUTRES :

ETAT DE LIMITALIATION INTERICLINE DE GAT.

COAT DIES HISQUID ET POLLUTION (EMP).

DIREMENTS OF PERFORMANCE ENERGETIQUE (DPE), TOUR TYPES OF SATIMENTS.

DPE INDIVIDUEL POUR MASSONS INDIVIDUELLES, APPARTEMENTS ET LOTS TENTIMEEL APPECTES À DES HAMBURGES À L'ÉMAG PRINCIPAL DIMARTICION, AINDIQUE L'ES ATTESTATIQUES DE PRESE EN COMPTE DE LA RESILIMENTATION THERMÓLIE,

ETAT OF LINSTALLATION INTERMELINE DELECTRICITY.

ETUDE REQUIREMENTATION THEPSINGUE 2005 ET 2012.

CENTRICAT DE OCCENCE ET CENTRICAT DE TRAVAUX DE REIMBEUTATION,

DIAGNOSTIC POUR OSTERITION DE PRET A TAUX 2010.

DIAGROSTIC BADON: UNIQUENEDIT POUR MAISONS INDIVIDURELES ET AMMERILES DIAGRITATION, À L'OCCUSION DES ERF.

is premite if water it amountains that markets the growton figurest area to change, thereto.

Le présente amountaire par veloties du 16/16/2003 au 00/16/2008 or ne peut segape finances actual des profiles.

AVOVENTES

The Hillrandon Drains International Date

Nation des garantine

Antime generator

Names Res provides

Oblinion segmentes en el

Ribinion segmentes à l'informazione de

Ribinion segmentes à l'informazione de

Ribinion segmentes a l'informazione de

Ribinion de

CA. Drinker Spines to sum

Numéro de dossier : 20220552 Page 4 sur 6



55, La Ruézie - 56380 GUER 19 rue du Clos Tilhen - 56000 VANNES Rapport n°: 20220552 Date de visite: 19/05/2022

Validité: 6 mois Page: 5/6

Attestation Formation



Certificat

Bureau Ventas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés suix critéres de certification de compétences de dessous pris un application des articles 1271 6 et R.271.1 du Cade la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisent des déssiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article 1,271.4 du code précite

DOMAINES TECHNIQUES

AVOVE	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité de Certificat
Amiante sans mention	Amété du 2 Juillet 2018 définissent les critéres de certification des opérateurs de diagnostic tachnique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	29/04/2021	28/04/202
Amiente avec mention	Arrité du 2 Juillet 2018 définisant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	29/04/2021	28/04/2020
DPE sans mention	Ambié du 2 Juliet 2018 définissant les critères de certification des opératours de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	04/05/2021	03/05/202
DPE avec mention	Ambié du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	04/05/2021	03/05/202
Electricité	Amité du 2 autlet 2018 définissent les critéres de cietification des opératours de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	24/03/2021	23/03/202
Gaz	Amété du 2 Juillet 2018 définissent les critéres de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accriditation des organismes de certification	29/04/2021	28/04/2020
Plomb sans mention	Ambió du 2 hallat 2018 définissant les critéres de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accreditation des organismes de certification	29/04/2021	28/04/2020
Termites métropole	Amblé du 2 Juillet 2018 définissent les critères de certification des opérateurs de disgnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	24/03/2021	23/03/2021

Date: 04/05/2021

Numéro de certificat : 10531145



Sous réserve du respect des dispositions contrattuelles et des résultets positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir d-dessus

Dos informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des asspacces du référentier peuvent être obtanues en consultant l'organisme.

Pour vérifier le validité de ce derifficat, vous pouvez aller sur <u>week buttenvertes for estituation des </u>

Adresse de l'organisme cartificationir : Bureau Verties Cartification France Le Triangle de l'Avche, 9 cours du Triangle 92937 Pars-ta-Défense CEDEX







55, La Ruézie - 56380 GUER 19 rue du Clos Tilhen - 56000 VANNES Rapport n": 20220552 Date de visite: 19/05/2022

Validité: 6 mois Page: 6/6



Attestation sur l'honneur



Seri au capital de 1 000 euros N° SIRET 910 965 987 00019 N° TVA intracom. 09 420 391 500

55, La Ruézie – 56380 GUER 19 rue du Clos Tilhen – 56000 VANNES

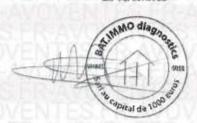


ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné exerçant la profession d'opérateur en diagnostic immobilier, conformément à l'application de l'article L 271-6 du code de la Construction et de l'Habitation, atteste sur l'honneur que :

- La présente prestation est réalisée en totale indépendance et impartialité.
- Je dispose des compétences requises pour effectuer le (ou les) diagnostic(s) convenu(s) ainsi qu'atteste(nt) ma (ou mes) certification(s) de compétences (N° 10531145) Organisme de délivrance Bureau Veritas, sinsi que de l'organisation et des moyens appropriés requis par les textes légaux et réglementaires.
- Γai souscrit une assurance courant les éventuelles conséquences qui pourraient résulter de mon intervention (AXA – Contrat n°10903769204).
- J'ai conscience que toute fausse déclaration ainsi que toute intervention effectuée en violoation des contraintes légales est passible de sanctions pénales d'un montant de 1 500 € par infraction constatée, le double en cas de récidive.

Fait & Vannes Le 02/03/2022



Numéro de dossier : 20220552 Page 6 sur 6

DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

20220552 établi le : 19/05/2022 valable jusqu'au 18/05/2032

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en sovoir plus : https://www.ecologie.com/fr/diagnostic-performance-energetique-doe



Résidence Le Château de Kéravéon, Bat A, appt 23 56410 ERDEVEN

type de bien : Appartement - 2ème Etage - Nº Lot 23

année de construction : Avant 1949 surface habitable: 23.68m2

Performance énergétique

logement très performant

consommation

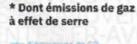
émissions

244

kg CO₂/m²/an

logement extrémement consommateur d'énergle

Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6.





très importantes

Ce logement émet 166 kg de CO2 par an, soit l'équivalent de 860 km parcourus en voiture.

principalement des types d'énergies utilisées bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

sques de votre logmont et pour une utilisation standant sur 5 usages (chaultage, ess choude caribin chertion, estabage, ouxiliares). En pas de systeme collectif, as mortants factorias peculini differe en constant de réalist de apparticion des charges. Vo



entre 400€

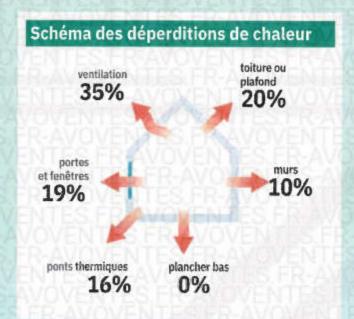
et 610€

des emergies interés no 19 janvier 2021 (ab

Comment réduire ma facture d'énergie?

Informations diagnostiqueur

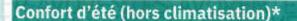






Système de ventilation en place

VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012





Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été:



toiture isolée



fenêtres équipées de volets extérieurs ou brise-soleil

de production d'énergies renouvelables

Production d'énergies renouvelables Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes

Diverses solutions existent:



pompe à chaleur



chauffe eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires



chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux

thermiques



géothermie



bonne inertie du logement

"Le riveau de confort d'été présenté lci s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

	usage	consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)				frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépens
	chauffage		électricité	2122 (937 61)	entre 150€ et 220€	36%	
· 3.	eau chaude sanitaire	,	électricité	3 235 (1 406 ė.f.)	entre 230€ et 330€	56%	
*	refroidissement			0 (0 é.f.)	OE ENTES-AT	0%	
8	éclairage	,	électricité	103 (45 é.f.)	entre 0€ et 20€	2%	
4	auxiliaire	*	électricité	329 (143 e.f.)	entre 20€ et 40€	6%	
nergi	e totale pour les		5	789 kWh	entre 400€	NITES ED AVOYA	

et 610€ paran

Conventionnellement, ces chiffres sont données pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude moyenne de 105¢ par logement et par jour.

é.f. → energie finale

usages recensés :

Seules les consommations d'énergle nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations tièes aux autres usages (électroménager, appareits électroniques...) ne sont pas comptabilitées.

d'usage ci-dessous.

A Les factures réelles dépendrent de nombreux facteurs : prix des énergies, mêtics de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des éguipements...

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est -29% sur votre facture soit -54€ par an

(2.517 kWh é.f.

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations

- Dimínuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- → Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C



Consommation recommandée → 56ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40 €

23ℓ consommés en moins par jour, c'est -18% sur votre facture soit -51€ par an

astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- → Aérez votre logement la nuit.

astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- → Réduisez la durée des douches.

^{*} Prix moyess des énergies indexes au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

	description	isolation
1 murs	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur paroi extérieure, avec isolation intérieure Murs de type inconnu donnant sur circulations communes avec ouverture directe sur l'extérieur, avec isolation intérieure	honne
plancher bas	Planchers en Dalle béton donnant sur local chauffé (plancher intermédiaire)	très bonne
toiture/plafond	Plafond bois sous sollves bois donnant sur local non chauffé non accessible, isolé Combles aménagés sous rampant donnant sur paroi extérieure, isolé	bonne
portes et fenêtre	Portes toute menuiserie opaque pleine isolée Fenêtres battantes bois ou bois métal, double vitrage et fermeture sans ajours en position déployée	bonne

Vue d'ensemble des équipements

		description
1	chauffage	Installation de chauffage seul classique(système individuel)Générateur à effet joule direct (Energie: Electricité) Emmetteur(s): Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
	pilotage	Générateur avec régulation par pièce, Equipement : central avec minimum de température, Système : radiateur / convecteur
50	eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical Autres ou inconnue installé en 2012, non bouclé, de type accumulé (système individuel)
繳	climatisation	Sans objet
50	ventilation	VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

type d'entretien

ventilation

éclairages

isolation

Ne pas obstruer les entrées d'air. Les nettoyer à l'aide d'un chiffon sec → 1 fois par an

Nettoyer les bouches d'extraction → tous les 2 ans

Entretien des conduits par un professionnel → tous les 3 à 5 ans

Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement afin de garantir la qualité de l'air intérieur.

Nettoyer les ampoules et luminaires

Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel → tous les 20 ans

Recommandation d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack 0 de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack 0 d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procèder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 0 +0 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 0 avant le pack 0). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

Les travaux essentiels montant estimé : 340 à 460€

lot description performance recommandée

Remplacement des émetteurs électriques existants par des panneaux rayonnants NFC

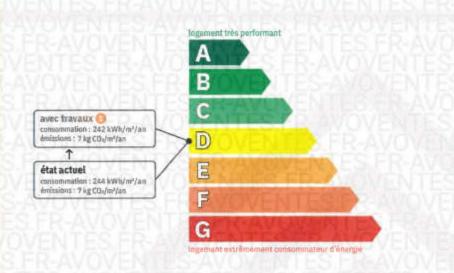
Les travaux à envisager montant estimé : 0 à 0¢

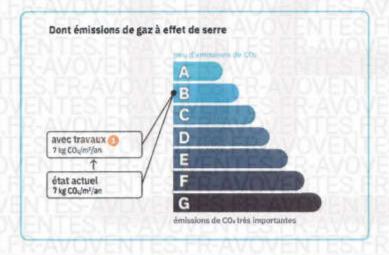
lot description performance recommandée

Commentaires:

Recommandations d'amélioration de la performance énergétique (suite)

Évolution de la performance énergétique après travaux





Préparez votre projet!

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

www.faire.fr/trouver-un-conselller

OU 0808 800 700 (prix alon appel facal)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vas travaux :

www.faire.fr/aides-de-financement



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» (obligation de travaux avant 2028). **DPE / ANNEXES** p.1

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : WinDPE v3 Référence du DPE : 20220552

Justificatifs fournis pour établir le DPE : Néant

Invariant fiscal du logement : Non communiqué

Référence de la parcelle cadastrale : ZC 224 Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021 Numéro d'Immatriculation de la copropriété: Non communiqué



Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles

(I)
ė.
=
ia
-0
=
ag

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
département	- 1		56410
altitude	1	données en ligna	<# 400
type de bătiment	ρ	Observé / mesuré	Appartement en immeuble collectif
année de construction	= =	Estimé	De 1948 à 1974
surface habitable	ρ	Observé / mesuré	23,68m²
nombre de niveaux	۵	Observé / mesuré	1
hauteur moyenne sous plafond	0	Observé / mesuré	2.50m

DPE / ANNEXES p.2

Fiche technique du logement (suite)

		surface	0	Observé/mesuré	11.05 S FR-AVOVENTES FR
		type	P	Observé/mesuré	Plafond bois sous solives bois
		type de tolture		ADVENIL	Combles perdus
	AVOVEN	isolation	P	Observé/mesuré	COM ESTER-AVOVENIESTER
		type isolation	×	Valeur par défaut	(m) OVENIES ER-AVOVEN
	toiture / plafond 1	épaisseur isolant	P	Observé/mesuré	Inconnue
		année isolation	×	Valeur par défaut	De 2006 à 2012
	toiture / plafond 2	Inertie	0	Observé/mesuré	Légère
		mitoyenneté	P	Observé/mesuré	Local non chauffé non accessible
		bes FR-AM	×	Valeur par défaut	0.95
		surface	P	Observé/mesuré	A24.5 SER AVOVENTES ER
		type	P	Observé/mesuré	Combles aménagés sous rampant
		type de toiture		1 1 5	Combles aménagés
		isolation	0	Observé/mesuré	Out Control of the Co
		type isolation	×	Valeur par défaut	m ENDES DE ANDVENTE
		épaisseur isolant	p	Observé/mesuré	Inconnue
be		année isolation	×	Valeur par défaut	De 2006 à 2012
enveloppe		inertie	P	Observé/mesuré	Légère
Ve Ve		mitoyenneté	P	Observé/mesuré	Parol extérieure
e		b SFR-AV	×	Valeur par défaut	RAVOVERHES-AVOVENTE
		surface totale (m²)	Ω	Observé/mesuré	8.5 WOVEWILS HR-AVOVE
		surface opaque (m²)	P	Observé/mesuré	7.2 (déduite de la surface des menuiseries)
		type	P	Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / Inconnu
		épaisseur moyenne (cm)	D	Observé/mesuré	-140TES.FR-AVOVENTES.FR
	mur 1	Isolation	P	Observá/mesuré	R-OW OVENTES FR-AVOVEN
		type isolation	×	Valour par défaut	m×R-AXOWENDESEDREAVO
		épaisseur isolant	P	Observé/mesuré	Inconnue
		année isolation	×	Valeur par défaut	De 2006 à 2012
		Inertie	D	Observá/mesurá	Lourde
		mitoyenneté	P	Observá/mesuré	Parol extérieure
	mur 2	surface totale (m²)	Ø	Observé/mesuré	7.25 CANAL TEST ED AVA
		surface opaque (m²)	ρ	Observé/mesuré	5.27 (déduite de la surface des menuiseries)
		type	Q	Observé/mesuré	Murs inconnu
		isolation	ø.	Observé/mesuré	Out SER-AVOVENTES AVI
		type isolation	×	Valeur par défaut	OmeNIES-AVOVENTES.FR
		épaisseur isolant	P	Observé/mesuré	Inconnue
		année isolation	×	Valeur par défaut	De 2006 à 2012
		type de local non chauffé	ρ	Observé/mesuré	Circulations communes avec ouverture directe sur l'extérieur

Fiche technique du logement (suite)

	surface Aiu	P	Observé/mesuré	37.5
	isolation Alu	P	Observé/mesuré	Oul
	surface Aue	P	Observé/mesuré	57.5 -AVOVENTES FR-AV
	isolation Aue	p	Observé/mesuré	V oui STR-AVOVENIEST
	surface	P	Observé/mesuré	1.98 VENTES EN-AVOVE
	type	p	Observé/mesuré	Inconnu
	largeur du dormant	p	Observé/mesuré	N S ES FR-AVOVENIES F
	localisation	P	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	P	Observé/mesuré	Sans retour
	étanchéité	p	Observé/mesuré	Présence de joint
porte 1	mur affilié	To	,	Mur 2 - Murs inconnu
	type de local non chauffé	۵	Observé/mesuré	Circulations communes avec ouverture directe sur
	surface Aiu	٥	Observé/mesuré	l'extérieur 37.5
	isolation Alu	0	Observé/mesuré	Out
AVOVENI	surface Aue	0	Observé/mesuré	57.5
AVOVEN	isolation Aue	0	Observé/mesuré	Oui
TES.FRE	nombre	0	Observé/mesuré	1
	surface	0	Observé/mesuré	
ER-AVO				1 / () / (
I ESEM	type	D O	Observé/mesuré	Menuisarie bois ou bois métal
VUVEN	largeur du dormant	0	Observé/mesuré	25 DVENIES-AVOVENI
5	localisation	ρ	Observé/mesuré	Au nu Intérieur
	retour isolant	0	Observé/mesuré	Sans retour
	type de parol	0	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	D	Observé/mesuré	Double vitrage
fenêtres / baie 1	année vitrage		VIES FR	Jusqu'à 2005
	étanchéité		1	Présence de joint
	Inclinaison	0	Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	D	Observé/mesuré	A12 OVENTES FR-AVOVE
	remplissage	D	Observé/mesuré	Air sec
	type de volets	P	Observé/mesuré	Fermeture sans ajours en position déployée
	orientation	P	Observé/mesuré	AEST UVEN ES EN-AVUVE
	mur/plancher haut affilié			Mur 1 - Murs en pierre de taille et moelions constitués d'un seul matériau / inconnu
	mitoyenneté	P	Observé/mesuré	Parol extérieure
fenêtres / baie 2	nombre	p	Observé/mesuré	ILES ER-AVOVEN LES-AV
	surface	p	Observé/mesuré	0.3
ANDWIN	type	0	Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	۵	Observé/mesuré	5
	localisation	P	Observé/mesuré	Au nu Intérieur

DPE / ANNEXES p.4

Fiche technique du logement (suite)

					M PR-AVOVENTER FR
		retour isolant	P	Observé/mesuré	Sans retour
		type de paroi	P	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
		type de vitrage	P	Observé/mesuré	Double vitrage
		année vitrage		RAVOV	Jusqu'à 2005
		étanchéité		NIESH	Présence de joint
		inclinalson	P	Observé/mesuré	Pente(75°> >25°)
		épaisseur lame d'air	۵	Observé/mesuré	12 ESTERNOVENHEE
		remplissage	D	Observé/mesuré	Air sec
		type de volets	0	Observé/mesuré	Fermeture sans ajours en position déployée
		orientation	P	Observé/mesuré	Est
		mur/plancher haut affilié		1-1/01/1	Plancher haut 2 - Combles aménagés sous rampant
		mitoyennetė	ø	Observé/mesuré	Paroi extérieure
		nombre	p	Observé/mesuré	14 AVOVENUES FR-AVI
		surface	0	Observé/mesuré	0.3
		type	p	Observé/mesuré	Menuiserie bols ou bois métal
		largeur du dormant	Q	Observé/mesuré	s AVUSEN ES ES AV
		localisation	p	Observé/mesuré	Au nu intérieur
		retour isolant	P	Observé/mesuré	Sans retour
		type de paroi	۵	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
		type de vitrage	D	Observé/mesuré	Double vitrage
	fenêtres / baie 3	année vitrage		1 VENT	Jusqu'à 2005
	ITES.FR	étanchéité		R-AVOV	Présence de joint
		Inclinaison	٥	Observé/mesuré	Vertical
		épaisseur lame d'air	Ø	Observé/mesuré	12 KAYOVEN ES-AV
		remplissage	P	Observé/mesuré	Air sec
		type de volets	ρ	Observé/mesuré	Fermeture sans ajours en position déployée
		orientation	ø	Observé/mesuré	Est
		mur/plancher haut affilié		INTES E	Mur 1 - Murs en pierre de taitle et moellons constitués d'un seul matériau / înconnu
		mitoyenneté	D	Observé/mesuré	Paroi extérieure
		type de liaison	D	Observé/mesuré	Mur 1 / Plancher intermédiaire
	pont thermique 1	Longueur	D	Observé/mesuré	6.5
	système de	Туре	0	Observé/mesuré	VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012
	ventilation 1	façade exposées	D	Observé / mesuré	une / OVENTES ED AVO
	systèmes de	type d'installation		TAVOVE	Installation de chauffage seul classique
	chauffage / Installation 1	surface chaufée	p	Observé/mesuré	23.68
		générateur type	à	Observé/mesuré	Générateur à effet joule direct
		energie utilisée	٥	Observé/mesuré	Electricité
		régulation installation type	ρ	Observé/mesuré	Convecteur électrique NFC, NF** et NF***

DPE / ANNEXES p.5

Fiche technique du logement (suite)

	émetteur type	P	Observé/mesuré	Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
	émetteur année Installation	P	Observé/mesuré	2012
	distribution type	P	Observé/mesuré	Pas de réseau de distribution
	en volume habitable	p	Observé/mesuré	Mout STER-AVOVENIESTR
	nom du générateur	p	Observé/mesuré	Générateur à effet joule direct
	numéro d'intermittence	D	Observé/mesuré	1 SAVUVENTED FROM
	émetteur	Þ	Observé/mesuré	Principal
	fonctionnement ecs	٥	Observé/mesuré	Chauffage seul
	nombre de niveau chauffé	P	Observé/mesuré	1 NITES AVOVENITES FO
	production type	P	Observé/mesuré	Ballon électrique à accumulation vertical Autres ou inconnue
	installation type	Q	Observé/mesuré	Individuelle
	localisation	D	Observé/mesuré	En volume habitable et pièces alimentées contigués
	volume ballon (L)	0	Observé/mesuré	150 WENNESS FREAVOWE
1	energie	P	Observé/mesuré	Electrique
	ancienneté	P	Observé/mesuré	2012
	bouclage réseau	ø	Observé/mesuré	Non bouclé
	type de production d'ecs	o	Observé/mesuré	accumulée
	nombre de niveau	p	Observé/mesuré	1 1/0//

systèmes d'eau chaude sanitaire Installation 1

équipement



55, La Ruézie - 56380 GUER 19 rue du Clos Tilhen - 56000 VANNES Rapport n°: 20220552 Date de visite: 19/05/2022 Validité vente: 3 ans

Page: 1/8

RAPPORT DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE D'IMMEUBLE(S) À USAGE D'HABITATION

La présente mission consiste à établir un Etat des Installations électriques à usage domestique conformément à la législation en vigueur :

Article L134-7 et R 134-10 à R134-13 du code de la construction et de l'habitation. Décret n° 2008-384 du 22 avril 2008 relatif à l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 (Article 3-3). Décret 2016-1105 du 11 août 2016 relatif à l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les logements en location. Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Norme ou spécification technique utilisée : NF C16-600, de juillet 2017.

Nous ne retenons de cette norme que les points n'entrant pas en contradiction avec l'arrêté du 28 septembre 2017, dont notamment les numéros d'article et les libellés d'anomalie (non définis dans l'arrêté), ainsi que les adéquations non précisées dans l'arrêté

1 - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances



Localisation du ou des immeubles bâtis Département : 56410 - Commune : ERDEVEN

Type d'immeuble : Appartement

Adresse (et lieudit) : Résidence Le Château de

Kéravéon, bat A, appt 23

Référence(s) cadastrale(s) : ZC 224

Date ou année de construction: Avant 1949 Date ou année de l'installation : Plus de quinze ans

Distributeur d'électricité: EDF

Installation en service le jour de la visite : Oui

2 - Identification du donneur d'ordre

AVOVENTES

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Nom, prénom : Adresse :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Propriétaire autre (préciser) :

3 - Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Société : Sarl BAT-IMMO diagnostics

Nom de l'opérateur de diagnostic AVOVENTES

Adresse: 19 rue du Clos Tilhen - 56000 VANNES

SIRET: 910 965 987 00019

Désignation de la compagnie d'assurance : AXA Police d'assurance et date de validité : 10903769204

Certification de compétence N": 10531145 - Expiration: 28/04/2028

Norme méthodologique ou spécification technique utilisée : Norme FD C 16-600-2017

Numéro de dossier : 20220552 Page 1 sur 8



55, La Ruézie - 56380 GUER 19 rue du Clos Tilhen - 56000 VANNES

AVOVENTES

Rapport n°: 20220552 Date de visite: 19/05/2022 Validité vente: 3 ans

Page: 2/8

4 - Rappel des limites du champs de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils Sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V encourant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles. Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement);
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;

inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits ;

5 - Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

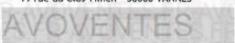
ositions of the desired at a residual position por tel attente and securite des personnes
Anomalies avérées selon les domaines suivants :
☐ 1 - Appareil général de commande et de protection et son accessibilité
□ 2 - Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
 □ 3 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit. □ 4 - La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particuliers des locaux contenant une douche ou une baignoire.
☐ 5 - Matériels électriques présentent des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs
□ 6 - Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.
Installations particulières :
☐ P1, P2. Appareil d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.
☐ P3. Piscine privée, ou bassin de fontaine
Informations complémentaires :
☐ IC. Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité.
La conclusion fait état de l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes.
Anomalies Anomalies
☑ L'Installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie
☐ L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de
les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

Numéro de dossier : 20220552

Page 2 sur 8



55, La Ruézie - 56380 GUER 19 rue du Clos Tilhen - 56000 VANNES



Rapport n°: 20220552 Date de visite: 19/05/2022 Validité vente: 3 ans

Page: 3/8

Détail des anomalies identifiées et installations particulières

N° article
(1) Libellé des anomalies Photos et localisation (*)

Aucune

(1) Référence des anomalies selon la norme ou la spécification technique utilisée.

Référence des mesures compensatoires selon la norme ou la spécification technique utilisée.

(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n' d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.

* Avertissement : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels. En cas de présence d'anomalies identifiées, consulter, dans les meilleurs délais, un installateur électricien qualifié.

	Détail des informations complémentaires
N° article (1)	Libellé des informations
B11.a1	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité < ou égal 30 mA.
B11.b1	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B11.c1	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

Référence des informations complémentaires selon la norme ou la spécification technique utilisée

6 - Avertissement particulier

N° article₍₁₎ Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon l'Annexe C Motifs

Aucun

Autres constatations diverses :

N° article(1)	Libellé des constatations diverses	Type et commentaires des constatations diverses
ENTERE	Aucune	DUTES AVOUENTES ED AV

(1) Référence des constatations diverses selon la norme ou la spécification technique utilisée

Numéro de dossier : 20220552

Page 3 sur 8



55, La Ruézie - 56380 GUER 19 rue du Clos Tilhen - 56000 VANNES



Rapport n": 20220552 Date de visite: 19/05/2022 Validité vente : 3 ans

Page: 4/8

7 - Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

Les risques liés à une installation électrique dangereuse sont nombreux et peuvent avoir des conséquences dramatiques. Ne vous fiez pas à une installation électrique qui fonctionne. L'usure ou des modifications de l'installation ont pu rendre votre installation dangereuse. Les technologies et la réglementation évolue dans ce domaine régulièrement. Une installation en conformité il y a quelques années peut donc présenter des risques. Voici quelques règles (non exhaustives) à respecter :

- faite lever les anomalies, indiquées dans ce rapport, par un professionnel qualifié, dans le cadre d'une mise en sécurité de l'installation
- ne jamais intervenir sur une installation électrique sans avoir au préalable coupé le courant au disjoncteur général (même pour changer une ampoule), ne pas démonter le matériel électrique type disjoncteur de branchement,
- faire changer immédiatement les appareils ou matériels électriques endommagés (prise de courant, interrupteur, fil dénudé),
- ne pas percer un mur sans vous assurer de l'absence de conducteurs électriques encastrés,
- respecter, le cas échéant, le calibre des fusibles pour tout changement (et n'utiliser que des fusibles conformes à la réglementation),
- ne toucher aucun appareil électrique avec des mains mouillées ou les pieds dans l'eau.
- ne pas tirer sur les fils d'alimentation de vos appareils, notamment pour les débrancher
- limiter au maximum l'utilisation des rallonges et prises multiples,
- manœuvrer régulièrement le cas échéant les boutons test de vos disjoncteurs différentiels,
- faites entretenir régulièrement votre installation par un électricien qualifié.

Lorsqu'une personne est électrisée, couper le courant au disjoncteur, éloigner la personne électrisée inconsciente de la source électrique à l'aide d'un objet non conducteur (bois très sec, plastique), en s'isolant soi-même pour ne pas courir le risque de l'électrocution en chaîne et appeler les secours.

Validation

Le diagnostic s'est déroulé sans déplacement de meubles et sans démontage de l'installation. Notre visite porte sur les parties de l'installation visibles et accessibles.

En cas de présence d'anomalies, nous vous recommandons de faire réaliser, dans les meilleurs délais et par un installateur électricien qualifié, les travaux permettant de lever au moins les anomalies relevées Nous attirons votre attention sur le fait que votre responsabilité en tant que propriétaire reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident sur tout ou partie de l'installation, contrôlée ou non. Nous vous rappelons que notre responsabilité d'opérateur de diagnostic est limitée aux points effectivement vérifiés et que les contrôles réalisés ne préjugent pas de la conformité de l'installation.

Dates de visite et d'établissement de l'état Visite effectuée le : 19/05/2022

Etat rédigé à , le 19/05/2022

Signature de l'opérateur (et cachet de l'entreprise)



Nom de l'opérateur : AVOVENTE

Numéro de dossier : 20220552

Page 4 sur 8



55, La Ruézie - 56380 GUER 19 rue du Clos Tilhen - 56000 VANNES Rapport n°: 20220552 Date de visite: 19/05/2022 Validité vente: 3 ans

Page: 5/8

AVOVENTES

8 - Explications détaillées relatives aux risques encourus

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées

Appareil général de commande et de protection (1(1) / B1(2)):

cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

Dispositif de protection différentielle à l'origine de l'installation (2(1) / B2(2)) :

ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Prise de terre et installation de mise à la terre (2(1) / B3(2)) :

ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Dispositif de protection contre les surintensités (3(1) / 84(2)) :

les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche (4(1) / B5(2)) :

elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Conditions particulières des locaux contenant une baignoire ou une douche (4(1) - B6(2)):

les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Matériels électriques présentant des risques de contact direct (5(1) - B7(2)) :

les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage (6(1) - B8(2)) :

ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives (P1, P2⁽¹⁾ - B9⁽²⁾): lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine (P3(1) - B10(2)) :

les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires (ICII) - B11(2) ::

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :

l'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dés l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique, etc.) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs :

l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socies de prise de courant de type à puits :

la présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

(1) Référence des anomalies, installations particulières et informations complémentaires selon l'arrêté du 28/09/2017

(2) Correspondance des anomalles et informations complémentaires selon la norme FD C 16-600

Numéro de dossier : 20220552 Page 5 sur 8



55, La Ruézie - 56380 GUER 19 rue du Clos Tilhen - 56000 VANNES Rapport n°: 20220552 Date de visite: 19/05/2022 Validité vente: 3 ans

Page: 6/8

AVOVENTES

Certificat de compétences



Certificat

Attribué à

AVOVENTES

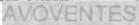
Bureau Ventas Cartification cartifie que les compétences de la personne mentionnée di dossus répondent aux exigences des arrêtés, rétaints aux critères de certification de compétences di-dessous pris un application des articles L271 di et R 271.1 du Code le Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnées physiques résilisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précile

DOMAINES TECHNIQUES

TES ER	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité de Certificat
Amiante sano mention	Ambté du 2 Juillet 2018 définissent les critères de certification des opérateurs de disgnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	29/04/2021	28.04/2021
Amiante avec mention	Arrêté du 2 Juliet 2018 définésant les critines de certification des opérateurs de diagnosisc technique et des organismes de fameition et d'accréditation des organismes de certification	29/04/2021	28/04/202
OPE sans mention	Amèté du 2 Juliei 2018 définissant les critères de centrication des opératours de dagnostic lactinique et des organismes de formation et d'accieditation des organismes de certification	04/95/2921	03/05/202
DPE avec mention	Arrêté du 2 Juliet 2018 définissent les critères de certification des opérateurs de disprisatic factaique et des organismes de formation et d'appréditation des organismes de certification	04/05/2021	03:05:202
Electricite	Ambré du 2 Juliet 2018 définissent les ontéres de certification des opérateurs de disprisé le temperent et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	24/03/2021	23/03/202
Gaz	Ambié du 2 Juliant 2018 définssant les critères de certification des opérateurs de dispositio technique et des organismes de forrestion et d'excréditation des organismes de certification	29/04/2021	28/04/202
Plomb sans mention	Amitré du 2 Juillet 2018 définesant les crières de certification des opérateurs de diegnostic technique et des organismes de formation et d'eccréditation des organismes de curtification	29/04/2021	28/04/202
Termites métropole	Amétie du 2 Juillet 2016 définiment les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'acceditation des organismes de certification.	24/03/2021	23/03/202

Date: 04/05/2021

Numéro de certificat : 10531145



 Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des aurveillances réalisées, ce certificet est valable jusqu'eu; voir ci-dussus

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France Le Triengle de l'Avohe, 9 coues du Triangte 92937 Peris-la-Défense CEDEX



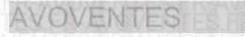


Numéro de dossier : 20220552 Page 6 sur 8



55, La Ruézie - 56380 GUER 19 rue du Clos Tilhen - 56000 VANNES Rapport n°: 20220552 Date de visite: 19/05/2022 Validité vente: 3 ans

Page: 7/8



Attestation d'assurance

Macron 10 Address Property State of Address Property Property

SANL DAY IMMS PLACESTICS 19 RGE OD CLOS FILDER 140000 VARIES

20 mar (etc.)

Votre attestation (Lasponsat/Ste Civile Prestatalre

ANA Propriet IACO estimato (p.er.). IAME MINIO DINIONOSTRES

En Bujane du comina i prosovere d' 30000000000 equel pris ette di \$13/04/3000. Ce combin approvir un revoluprimiere patricument de la Productionalistici di la recomme de la Productionalistici di la recomme de la recommendad de la recomme de la recommendad del recommendad de la recommendad de la recommendad de la recommendad del recommendad de la reco

DAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOGRIJERS GELIDATORIES, REALINES DING LE CADRE DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE IMMOGRIJER ET/ DU AUTRES DAGNOSTICS ET MISSIONS REALISER EN DEHONS DU DOSSIER TECHNIQUE.

TELS OUR HUURPHY DAYS LA LISTE LIMITATIVE CHOESISOUS :

ANDARTE:

ETAT MENTIONNAMIT LA PREMENCE DU L'ABSENCE DE MATERIALIS CONTENANT DE L'AMANTE.

DOSDIER TECHNIQUE AWARITE.

Control
Contro

DIAGNOSTIC AMMANTE PARTIES PRIVATIVES.

CONTROLE PERSODIQUE (MUNICI)

CONTROLE VISUEL AMIES TRAVAUX (PLOMS - AMANIEL

REPERGE ARABITE AVAILTY APPES TRAVAIX ET DEMOLITION.

PLOMB:

DIAGNOSTIC PLONS DANS LEAD.

CONSTAT DES RESQUES DESPOSITION AU PEDMIS (CREP),

DIALMONTIC DE REQUE DIVITOXICATION AU PLOME DAVIS LES PENYTURES (DIVIP).

RECHEROISE DE PLOMS AVANT TRAVALIS / DEMOLITION.

ETAT PANALITANTE :

ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES.

ETAT PARASITAINE (MENULES, VALLETTES, LYCTUS).

IMPORMATION DUR LA PRESENCE DE RESQUE DE HIERRILE (LOI ALUF),

MERGRED

MESHAGE COLCARESZ ET LOS BOUTING

CALCULS OSS VELENIOS TRATEMIES DE ODPROPRITE ET SEAUSATION DE PLANS ASSOCIES SELON LES TOTATS SULVANOS: 1 DE 85-557 DI 10 ASILET 1996, DEDRET 37-223 DU 17 AMAS 1997, OSCRET 2004 ATP 24-27 MAI 2004 ET SUNÁMIS RISANT LE STATUT DE LA COPPONIEIT DES ROMEUNES BATIS.

NA.

Pas ellikuussa Sarres Saarresidale Saarr

ALTRES

ETAT DE LINSTALLARDN INTERIEURE DE GAZ.

ETAT DES RESQUES ET POLLUTION (ERP).

видиостів ок репроимијем вненактирих (1996), тога учива се витиность.

OPE INDIVIDUEL PURE HAUSDINS INDIVIDUELLES, APPARTEMENTS ET LOTE TERTURIES APPECITED A DES LIMIDURAISES À USAGE PRINCIPIA, CHARITATION, ANCRI QUE LES ATTENTATIONS DE PRESE EM COMPTE DE LA RESEAMENTATION THERMOQUE.

ETAT OF LINETALLATION INTERFEDRE DELECTRICITY.

STUDE REQUISINGWINDOW THEIRINGUE SOOS ET BOLD.

сентинсят не оссеное ет сентинся/ ос тиммых ос ненчальтином

SASHOUTE POUR OUTENTION OF PRET A TAUX ZERO.

DISERVISITIC RADDIT: UNIQUENTE AQUE MAISONS INDIVIDUELLES ET MANDUELES DIMERTATION: A LUIGLISION DES ERP.

EUROPE DE L'ANDRE DE L

LA gravita d'alors à brasilens des restants de gravités éguert dess le latitue d'après

Li prisone imication per micae or \$1/04/1000 at 61/05/1000 et re ped imagen Tanomi audité des Protes d'outeres os commit ausait des le effets.

AVOVENTES Course Course Course Course Thomasse

Itatani dia gireattan

Semin des premières (Seminales de Seminales de Seminales

Autos grenties

Samon des gérandes

Studios pussessende à l'instrumentant
pour de l'accident à l'instrumentant
pour de l'accident à l'instrument
pour public le l'accident à l'instrument
pour public le la constitute publications
pour conformer publication
pour conformer publications
pour conformer publication
pour pour conformer publication
pour conformer publicati

\$5. Section Debate is small

Numéro de dossier : 20220552

Page 7 sur 8



55, La Ruézie - 56380 GUER 19 rue du Clos Tilhen - 56000 VANNES



Rapport n°: 20220552 Date de visite: 19/05/2022 Validité vente: 3 ans

Page: 8/8

Attestation sur l'honneur



Sarl au capital de 1 000 euros N° SIRET 910 965 987 00019 N° TVA intracom. 09 420 391 500

55, La Ruézic - 56380 GUER 19 rue du Clos Tilhen - 56000 VANNES



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussign exerçant la profession d'opérateur en diagnostic immobilier, conformément à l'application de l'access de l'Albitation, atteste sur l'honneur que :

- La présente prestation est réalisée en totale indépendance et impartialité.
- Je dispose des compétences requises pour effectuer le (ou les) diagnostic(s) convenu(s) ainsi qu'atteste(nt) ma (ou mes) certification(s) de compétences (N° 10531145) Organisme de délivrance Bureau Veritas, ainsi que de l'organisation et des moyens appropriés requis par les textes légaux et réglementaires.
- J'ai souscrit une assurance courant les éventuelles conséquences qui pourraient résulter de mon intervention (AXA – Contrat n°10903769204).
- J'ai conscience que toute fausse déclaration ainsi que toute intervention effectuée en violoation des contraintes légales est passible de sanctions pénales d'un montant de 1 500 € par infraction constatée, le double en cas de récidive.

Fait à Vannes Le 02/03/2022



Numéro de dossier : 20220552 Page 8 sur 8



55, La Ruézie - 56380 GUER 19 rue du Clos Tilhen - 56000 VANNES Rapport n°: 20220552 Date de visite: 19/05/2022

Page: 1/16

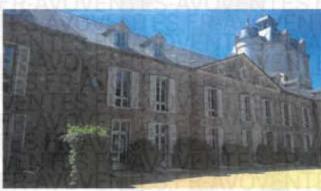


Remis contre accusé de réception (voir dernière page de ce rapport)

ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS

Art. R 1334-14 à R 1334-29 et R 1337-2 à R 1337-5 du code de la santé publique Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011- Arrêtés du 12 décembre 2012 modifié par l'arrêté du 26 juin 2013 norme NF X 46-020 du 8 décembre 2008 LISTES A ET B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

Renseignements relatifs au bien



AVOVENTES

Lieu d'intervention : Résidence Le Château de Kéravéon, Bat A, appt 23 56410 ERDEVEN

Désignation du diagnostiqueur

Nom et Prénom

N° certificat: 10531145

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : Bureau Veritas

Validité: 28/04/2028

Assurance : AXA N" : 10903769204

Adresse: 81 boulevard Pierre Premier - Le Bouscat

Conclusion

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport il n'a pas été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Si certains locaux restent non visités et/ou certaines parties de l'immeuble restent inaccessibles, il conviendra de réaliser les investigations complémentaires figurant au paragraphe 1.c.

Voir Tableau ci-après « résultats détaillés du repérage » et préconisations.

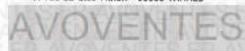
Ce rapport ne peut être utilisé ou reproduit que dans son intégralité, annexes incluses

Recommandation(s) (liste A et B)

Matériaux liste A : Aucune Matériaux liste B : Aucune



55, La Ruézie - 56380 GUER 19 rue du Clos Tilhen - 56000 VANNES Rapport n° : 20220552 Date de visite : 19/05/2022 Page : 2/16



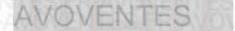
Sommaire

1. SYNTHESES	3
 a. Synthèse du repérage pour les matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante b. Synthèse du repérage pour les matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante c. Investigations complémentaires à réaliser 	3 - A / O 3 4
2. MISSION	ME 4
a. Objectif b. Références règlementaires c. Laboratoire d'analyse d. Rapports précédents	5 5 5
3. DÉSIGNATION DU ou DES IMMEUBLES BATIS	6
4. LISTE DES LOCAUX VISITES	7
5. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	8
6. SIGNATURES ET INFORMATIONS DIVERSES	9
7. ELEMENTS D'INFORMATIONS	10
8. SCHÉMA DE LOCALISATION	AV 11
9. GRILLES D'ÉVALUATION	12
10. CERTIFICAT DE COMPETENCE	13
11. ATTESTATION D'ASSURANCE	14
12. ACCUSE DE RECEPTION	15



55, La Ruézie - 56380 GUER 19 rue du Clos Tilhen - 56000 VANNES Rapport n°: 20220552 Date de visite: 19/05/2022

Page: 3/16



1. SYNTHESES

Synthèse du repérage pour les matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante

Date de chaque repérage	Type de reperage	Matériau ou produit	Désignation	Etat de conservation (1)	Mesures obligatoires associées (évaluation périodique, mesure d'empoussièrement, ou travaux de retrait ou confinement)
19/05/2022	Sans objet	Aucun		STEPANY	V-IN LED WAY

En fonction du résultat de la grille flocages, calorifugeage, faux plafonds (PRECONISATIONS : article R 1334-27/28/29 du Code de la Santé Publique) : 1 = Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation 2 = Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement 3 = Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement.

Pour in	formation : Liste A mentionnée à l'art. R.1334-20
	COMPOSANT A SONDER OU A VERIFIER
Flocages	
Calorifuge	ages
Faux plafe	onds A A A A A A A A A A A A A A A A A A A

Synthèse du repérage pour les matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante

Date de chaque repérage	Type de repérage	Matériau ou produit	Désignation	Etat de conservation	Mesures obligatoires (2)
19/05/2022	Sans objet	Aucun	S. PKSBA		

(1) Matériaux liste B : conclusion conforme à la réglementation en vigueur au moment de la réalisation du repérage soit ;

MND : Matériau non Dégradé

MDP : Matériau avec Dégradation Ponctuelle MDG : Matériau avec Dégradation Généralisée

(2) Matériaux liste B : l'état de conservation est défini par un résultat « EP, AC1 ou AC2 en application de grilles d'évaluations définies réglementairement.

EP : Evaluation périodique

AC1 : Action corrective de 1^{er} niveau AC2 : Action corrective de 2^{ène} niveau

> Numéro de dossier : 20220552 Page 3 sur 16



55, La Ruézie - 56380 GUER 19 rue du Clos Tilhen - 56000 VANNES

Rapport n°: 20220552 Date de visite: 19/05/2022





Pour information : Liste B r	nentionnée à l'article R. 1334-21
COMPOSANTS DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT A VERIFIER OU A SONDER
 Parois verticales intérieures Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres. 	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie amiante-ciment) et entourage de poteaux (carton amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloison.
2. Planchers et plafonds Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres Planchers	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements Intérieurs Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) Clapets et volets coupe-feu Portes coupe-feu Vides ordures	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Eléments extérieurs Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composite, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

Investigations complémentaires à réaliser c.

Certains locaux restant non visités et/ou certaines parties de l'immeuble restant inaccessibles, les obligations réglementaires du propriétaire prévues aux articles R. 1334-15 à R. 1334-18 du code de la santé publique ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 des arrêtés du 12 décembre 2012

R-AVOVE Locau	x et ouvrages non visites, justifications	ENTESTOREAVO
Locaux (1)	Justifications (2)	Préconisations
Aucun	EXVUVENIES ER PROUVE	Jab ES, DispayUS

⁽¹⁾ Tous les locaux doivent être obligatoirement visités.

2. MISSION

a. Objectif

La prestation a pour objectif de réaliser l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante dont le propriétaire doit disposer lors « de la mise en vente de son immeuble ou de l'établissement du dossier technique amiante ».

Numéro de dossier : 20220552

Page 4 sur 16

⁽²⁾ Pour les locaux non visités, permettre leur identification et en indiquer le motif (exemple : locaux inaccessibles, clefs absentes...) et, lorsqu'elle est connue, la date du repérage complémentaire programmé.



55, La Ruézie - 56380 GUER 19 rue du Clos Tilhen - 56000 VANNES Rapport n°: 20220552 Date de visite: 19/05/2022

Page: 5/16

b. Références règlementaires

Pour plus d'informations vous pouvez consulter le site WEB suivant : www.legifrance.gouv.fr Décret n° 2010 - 1200 du 11 octobre 2010 pris en application de l'article L 271-6 du code de la construction et de l'habitation.

Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires)

Articles R 1334-15 à R 1334-18, articles R 1334-20 et R1334-21 du Code de la Santé Publique

Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.

Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.

Arrêté du 26 juin 2013 modifiant l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage et modifiant l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage.

Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 (Article L 1334-13 du code de la santé publique),

Notre inventaire porte spécifiquement sur les matériaux et produits définis dans le PROGRAMME DE REPERAGE DE L'AMIANTE dans les matériaux ou produits mentionnés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique.

c. Laboratoire d'analyse

Conformément aux dispositions de l'article R. 1334-24 du code de la santé publique, les analyses des échantillons de matériaux et produits sont réalisées par un organisme accrédité.

Analyses réalisées par : Sans objet

d. Rapports précédents

Les rapports précédents relatifs à l'amiante qui nous ont été remis avant la visite sont :

Numéro de référence du rapport de repérage	Date du rapport	Nom de la société et de l'opérateur de repérage	Objet du repérage et principales conclusions
Aucun	FR-AVOVEN	JIESER-AVUVE	NUES ER-AVOVE

Lors de notre visite, il nous a été remis les bulletins de caractérisation des matériaux et produits suivants : Néant

Notre rapport prend en compte les documents techniques fournis en l'état.

Les synthèses des rapports précédents qui nous ont été fournies sont les suivantes : Néant

> Numéro de dossier : 20220552 Page 5 sur 16



55, La Ruézie - 56380 GUER 19 rue du Clos Tilhen - 56000 VANNES Rapport n*: 20220552 Date de visite: 19/05/2022

Page: 6/16

AVOVENTES

3. DÉSIGNATION DU ou DES IMMEUBLES BATIS

Description du site

Appartement

Propriétaire du ou des bâtiments

AVOVENTES

Périmètre de la prestation

Dans le cadre de cette mission, l'intervenant a examiné uniquement les locaux et les volumes auxquels il a pu accéder dans les conditions normales de sécurité.

Département : MORBIHAN
Commune : ERDEVEN

Adresse : Résidence Le Château de Kéravéon, bat A, appt 23

Code postal : 56410

Type de bien : Habitation (parties privatives d'immeuble collectif d'habitation)

Référence cadastrale : ZC 224

Lots du bien : 23

Nombre de niveau(x) : 1

Nombre de sous sol : 0

Année de construction : Avant 1949

Personne accompagnant l'opérateur lors de la visite

Pas d'accompagnateur

Document(s) remi(s)

Aucun



55, La Ruézie - 56380 GUER 19 rue du Clos Tilhen - 56000 VANNES Rapport n°: 20220552 Date de visite: 19/05/2022

Page: 7/16



4. LISTE DES LOCAUX VISITES

Pièces

Pièce de vie Dégagement Salle d'eau Chambre

(1) tous les locaux doivent être obligatoirement visités.

(2) Pour les locaux non visités, permettre leur identification et en indiquer le motif (exemple : locaux inaccessibles, clefs absentes,...) et, lorsqu'elle est connue, la date du repérage complémentaire programmé.

Numéro de dossier : 20220552 Page 7 sur 16



N" TVA intracom, 889 109 659 87 Sart au capital de 1 000 euros N° SIRET 910 965 987 00019

55, La Ruézie - 56380 GUER

Page: 8/16 19 rue du Clos Tilhen - 56000 VANNES

Date de visite: 19/05/2022 Rapport n : 20220552

5. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

Le résultat de l'analyse des échantillons prélevés ou reconnaissance visuelle fait apparaître :

		T T				Présence amiante	Flocages, calorifugeage, faux	X	VALUE OF THE PARTY
Designation	Composant de la construction	composant	Localisation	prelevement ou	Methode		plafords		Autres materiaux
		Nel III II		o identificaçion		Court	Grille N . Resultats (1) Grille N	Résultats (1) Grille N° Résultats (2)
Pièce de vie	ALVA	A	A	AN ENT		Non	T VEAT VEAT	V.	
Dégagement	00200	NOW Z	STO CONTRACTOR	E CALLO	VE COR	Non	30.Z00.Z00	CO COMIC	
Salle d'eau			TE VE	EALE.		Non	TRUE REPLETE		
Chambre		NT-A'S-A		R-YI OR NI		Non	A SANTANA SANT		

(1) En fonction du résultat de la grille flocages, calonfugeage, faux plafonds : En application des dispositions de l'article R. 1334-27

1 = Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation 2 = Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement 3 = Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement.

En application de l'article 5 de l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères dévaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B (2) En fonction du résultat de la grille autres produits et matériaux :

controller périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et le cas échéant que l'eur protection demeure en bon état de conservation rechercher, le cas éthéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer)

AC1 = Action corrective de premier niveau :

Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer P 9

Proceder a la mise en cognadadant les certains les menures convertes pour les augranties et produits produits en mesures de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures corrections apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;

Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que le cas échéant, leur prosection demeurent en bon état de conservation. AC2 = Action corrective de second niveau :

6

Prendre, tant que les mesures mentionnées au cin'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter ; voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante d. amiante dans la zone concernée.
Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée. 9

Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque

Controller periodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que inur profection, demeurent en bon état de conservation

Numèro de dossier: 20220552 Page B sur 16



55, La Ruézie - 56380 GUER 19 rue du Clos Tilhen - 56000 VANNES Rapport n°: 20220552 Date de visite: 19/05/2022

Page: 9/16

6. SIGNATURES ET INFORMATIONS DIVERSES

Je soussigné. AVOVENTES declare ce jour détenir la certification de compétence délivrée par Bureau Veritas pour la spécialité : AMIANTE

Cette information et vérifiable auprès de : COFRAC

Je soussigne, AVO diagnostiqueur pour l'entreprise dont le siège social est situé à . Atteste sur l'honneur etre en situation régulière au regard de l'article L.271.6 du code de la construction et de l'habitation. J'atteste également disposer des moyens en matériel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier. Je joins en fin de rapport més états de compétences par la certification et mon attestation d'assurance.



Pièces jointes (le cas échéant) :

- Eléments d'informations
- Croquis
- Grilles d'évaluation
- Photos (le cas échéant)
- Attestation d'assurance Attestation de compétence
- Accusé de réception à nous retourner signé

Numéro de dossier : 20220552 Page 9 sur 16



55, La Ruézie - 56380 GUER 19 rue du Clos Tilhen - 56000 VANNES Rapport n°: 20220552 Date de visite: 19/05/2022

Page: 10/16

7. ELEMENTS D'INFORMATIONS

Liste A: Art R. 1334-27 à R 1334-29-3 du code de la Santé Publique.

Le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R. 1334-20 du code de la Santé Publique selon les modalités suivantes :

1° L'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compte de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception ;

2° La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R. 1334-25 du code de la santé publique dans un délai de trois mois à compte de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception ;

3° Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29 du code de la santé publique.

Liste B : Alinéas 1° et 2° A de l'article R. 1334-29-7 du code de la Santé Publique.

Les maladées liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales). L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liées à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante. Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation. Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit. En cas de présence d'amiante, avertir toutes les personnes pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux contenant de l'amiante (ou sur les matériaux les recouvrant ou les protégeant). Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org



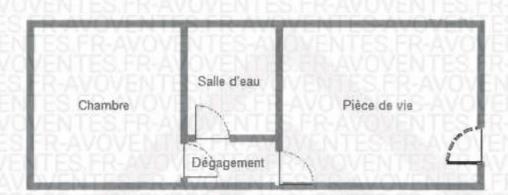
55, La Ruézie - 56380 GUER 19 rue du Clos Tilhen - 56000 VANNES Rapport n°: 20220552 Date de visite: 19/05/2022

Page: 11/16



8. SCHÉMA DE LOCALISATION





Numéro de dossier : 20220552 Page 11 sur 16



9. GRILLES D'ÉVALUATION

Sarl au capital de 1 000 euros N° SIRET 910 965 987 00019 N° TVA intracom. 889 109 659 87

55, La Ruézie - 56380 GUER 19 rue du Clos Tilhen - 56000 VANNES



Aucune

Rapport n° : 20220552 Date de visite : 19/05/2022

Page: 12/16

Numéro de dossier : 20220552 Page 12 sur 16



55, La Ruézie - 56380 GUER 19 rue du Clos Tilhen - 56000 VANNES Rapport n°: 20220552 Date de visite: 19/05/2022

Page: 13/16

AVOVENTES

10. CERTIFICAT DE COMPETENCES



Certificat

Burseu Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des ambés selatifs aux critères de certification de compétences ci-dessois pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisent des dossiers de diagnostics techniques tels que definis à l'article L271-4 du code précité

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du Certificat*
Amiante sans mention	Arrêté du 2 Juliet 2018 définissant les critères de certification des opérations de diagnostic techniques et des organismes de formation et d'accriditation des organismes de cottification	29/04/2021	28/04/2028
Amlante avec mention	Amété du 2 Juliet 2018 définissent les critires de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	29/04/2021	28/04/2028
DPE sans mention	Amété du 2 Juillet 2018 définissant les critères de cartification des opératours de chapcosis, technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	04/05/2021	03/05/2020
DPE avec mention	Arrêté du 2 Juliet 2018 définissant les critéres de certification des opérateurs de d'agnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	04/05/2021	03/05/2020
Electricità	Amèté du 2 Juliet 2018 définasant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	24/03/2021	23/03/2026
Gaz	Arrôté du 2 Juliei 2018 définissent les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des d'ganismes de certification	29/04/2021	28/04/2020
Plomb sans mention	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	29/04/2021	28/04/2028
Termites métropole	Amété du 2 Juliel 2016 définissant les critires de canificiation des opéraleurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	24/83/2021	23/03/2028

Date: 04/05/2021

Numero de certificat : 10531145

2452

* Sous réserve du respect des dispositions contrattimbes et des résultats positifs des

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat emis que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.

Pour véritier le validité de ce certificat, vous pouvez eller sur <u>new burnaventie, frontitue</u> des

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification França Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92937 Peris-la-Défense CEDEX

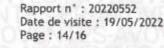




Numéro de dossier : 20220552 Page 13 sur 16



55, La Ruézie - 56380 GUER 19 rue du Clos Tilhen - 56000 VANNES



11. ATTESTATION D'ASSURANCE

SAFE JAST IMMS STANSSATTER 19 696 NO CLOS TILVEN SARSS VARPES

Votre attestation Responsabilità Civile Prestataire

KIA flame IMP anies qui l' Jul BANG TRAGNOTTICS

Lid Matters du cominal d'Assessine et produtte parte pris afrai le SA/ON/ARRE. Co unatur generali de conséquemen informeme de la Proprinciation della promet hi les per l'enverse de sancialités antiennes : DIAMACIOTICE TOCHNOLICE BARACIDELESSI. FORMALLE III.

DWARDSTICS VECHNOUSS INWINITERS ONLIGHTONES, TO ALIDES DAVID LE CADITE DE LA CONTITUTION OU DOSSIEN RECHNIQUE ANACHELE ET/ OF ALTREE DWARDSTICS ET MISSIONS REALISES EN DEHONS DU DOSSIEN TECHNIQUE.

TELS QUE ROUNANT DANS LA LISTE LIMITATIVE CI-OSSISOUS:

ETAT MERECONARIT (A PRESENCE TA) LIERENCE DE MATERIALIS CONTENANT DE

SINSHER ISCHNIQUE ANAME.

CONTROLS PREPERADUR MARKETS.

CONTROLE VIGUEL APROS TRAVALAS (PLOMS - ANGLASTE).

RESERVE AMENDE AVAILT, AFTER TRAVALIS ET ORDIGITION.

PLOME

BHONDSTIC PLONE DANS LEAVE.

CONSTRUCTORS PROJETI DICARDISTRON AU PLONIE (CRES).

DIADMONTHS DE RINGUE DINTOXIGATION AS PLOMIN DAYS LES PRINTINGS CORS

HECHERICHE DE PLOMB AWANT TRAVAUX / DISMOLTRON.

STAT PARABITABLE :

ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES.

ETAT PURSTAINS (MERULES, VALLETTER, LYCTUS).

INFORMATION SUR LA PRESENCE DE RESQUE DE MÉRLILE (LOS ALLIPIL

MESURES :

MESUPASE UN CAMBEZ ET LOI BOUTIN.

CALCIAS DES MALENAS TAMBIÉS DE COPYDENISTE ET REALBATION DE PLANS ASSOCIES SILON LES TOXTES SUMMENTS : LES 86867 DU 10 AULIET 1086, DECRET \$75733 DU 37 MARS 1867, DECRET 2004 479 bu 37 mil 2004 ET SUMMITS TRIANT LE BITATUT DE LA COPPOPIETE DES MINISCRIES BATIES.

AUTIOS :

ENT DE L'ANSTALLANCH MAETIELAY DE GAÈ.

ETHT DES RISQUES ET POLITION (ERP).

DAYONOWING OF PERFORMANCE ENDICATIONS (OPE), TOUR TYPES OF BATMENTS.

OPE INDIVIDUES, POUR MARROUS INCHADUELLES, APPARTEMENTS ET LOTS TERTIMINES AFFECTIES A DES AMBEIJBLES À L'SAIGE PRINCIPAL CHINDRICHIA, ARRIS QUÈ LLS AFTERTATIONS DE PRINC EN COMPTE DE LA WEGLEMENTATION THEISMIQUE.

EVAT DE UNSTRULANON INVENTINE DELECTRICATE.

DTUDE REGULARISTATION THERMIQUE 2000 ET 2012

CENTRICAT DE DEODROS ET CARTIFICAT DE TRAVALAS DE HERMALITATIVA.

DIVIDINGSTIC POUR OBTENTION CYCZNY'S A SHUR ZENG.

DIMENDATIC RADON - UNIQUENENT POUR MASSERS INDIVIDUELLES ET IMMELIELES THARETATION, À LOSCLUSION DES 1989.

La primario attenzam nel condin ni 12/04/2023 en 04/04/2013 et re mot, organic fi au-field des trines et strofdiere de portes segué etc se rétres.

SCHOOL SUR SHARP SHARP PARTY.

Steam the provider	United de gouerties en l
Martin estimate at animateur at the emitting physics	FROM Care seeks of consensus
Responsibilità code performante Horo correspo destanda;	of the state of the same
Samuel Designation and remarkable service that their pro-	EM ME 6 to seem / Southern
Harmongen par biene traffin Option untermed any confidence partnershipping	tak het Car artes
Recognition de despresso surface contine.	48 986 € 30 share





55, La Ruézie - 56380 GUER 19 rue du Clos Tilhen - 56000 VANNES

AVOVENTES

11bis, ATTESTATION sur l'HONNEUR

Rapport n°: 20220552 Date de visite: 19/05/2022

Page: 15/16



Sari au capital de 1 000 euros Nº SIRET 910 965 987 00019 Nº TVA intracom. 09 420 391 500

55, La Ruézie - 56380 GUER 19 nue du Clos Tilhen - 56000 VANNES

19 rue du Clos Tilhen - 56000 VANNES

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné exerçant la profession d'opérateur en diagnostic immobilier, conformément à l'application de l'article L 2/1-6 du code de la Construction et de l'Habitation, atteste sur l'honneur que :

- La présente prestation est réalisée en totale indépendance et impartialité.
- Je dispose des compétences requises pour effectuer le (ou les) diagnostic(s) convenu(s) ainsi qu'atteste(nt) ma (ou mes) certification(s) de compétences (N° 10531145) Organisme de délivrance Bureau Veritas, ainsi que de l'organisation et des moyens appropriés requis par les textes légaux et réglementaires.
- J'ai souscrit une assurance courant les éventuelles conséquences qui pourraient résulter de mon intervention (AXA – Contrat n°10903769204).
- J'ai conscience que toute fausse déclaration ainsi que toute intervention effectuée en violoation des contraintes légales est passible de sanctions pénales d'un montant de 1 500 € par infraction constatée, le double en cas de récidive.

Fait à Vannes Le 02/03/2022



Numéro de dossier : 20220552 Page 15 sur 16



55, La Ruèzie - 56380 GUER 19 rue du Clos Tilhen - 56000 VANNES Rapport n* : 20220552 Date de visite : 19/05/2022

Page: 16/16

AVOVENTES

12. ACCUSE DE RECEPTION

(à compléter, signer et à nous retourner des réception de votre rapport de repérage amiante à)

Je soussigné propriétaire d'un bien immobilier situé à Résidence Le Château de Kéravéon, bat A, appt 23 56410 ERDEVEN accuse bonne réception le 19/05/2022 du rapport de repérage amiante provenant de la société (mission effectuée le 19/05/2022).

J'ai bien pris connaissance des informations présentes dans ce rapport de repérage et notamment des conclusions.

Nom et prénom :

Fait à : Le :

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »).

Numéro de dossier : 20220552 Page 16 sur 16



55, La Ruézie - 56380 GUER 19 rue du Clos Tilhen - 56000 VANNES Rapport n°: 20220552 Date de visite: 19/05/2022

Page: 1/16

AVOVENTES

CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB (CREP)

Décret 2006-474 du 25 avril 2006 - arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

L'auteur du constat précise si l'identification des revêtements contenant du plomb dans les immeubles d'habitation construits avant le 1st janvier 1949 est réalisée :

- dans le cas de la vente d'un bien en application de l'article L. 1334-6 du code de la santé publique. Dans ce cas, le CREP porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, balcon, etc...);
- dans le cas de la mise en location de parties privatives en application de l'article L. 1334-7 du code de la santé publique. Dans ce cas, le CREP porte
 uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, balcon, etc...);
 dans le cas de travaux de nature à provoquer une altération substantielle des revêtements ou hors contexte de travaux, pour les parties communes en
 application de l'article L. 1334-8 du code de la santé publique. Dans ce cas, le CREP porte uniquement sur les revêtements des parties communes (sans omettre,

par exemple, la partie extérieure de la porte palière, etc...).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP. Lorsque le constat porte sur des parties privatives, et lorsque le bien est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie.

Renseignements relatifs au bien





Lieu d'intervention : Résidence Le Château de Kéravéon, Bat A, appt 23 56410 ERDEVEN

	Concerne	2111112	lature de la mission	
	Parties privatives Parties communes	O O	Avant vente Avant location	Présence d'enfant mineur de - de 6 ans : Non
VEN	TES ES AVONE		Avant travaux	Occupation du logement : Vide

			Materiel ut	illise			
Appareil à fluorescence X de marque	Date limite d'utilisation de la source	Nature du radionucléide	Activité à la date de chargement	N° Série	Date de chargement de la source radioactive	ASN n* T560312	Nom de la personne compétente PCR
FONDIS FENX	21/08/2022	109Cd	Aucune	2-0237	22/04/2019	31/03/2022	AVOVENTE:

Conclusion

Lors de la présente mission, 47 unités de diagnostics ont été contrôlées. Le jour de l'expertise, il n'a pas été repéré des unités de diagnostic, contenant du plomb au dessus du seuil réglementaire (voir tableau de mesures ci-Joint).

> Rapport n°: 20220552 Page 1 sur 16



55, La Ruézie - 56380 GUER 19 rue du Clos Tilhen - 56000 VANNES Rapport n°: 20220552 Date de visite: 19/05/2022

Page: 2/16

NECHA	TOTAL	NON MESUREES	CLASSE 0	CLASSE 1	CLASSE Z	CLASSE 3
Nombre d'unités de diagnostic / Pourcentage associé	47/100%	12 / 25.5%	35 / 74.5%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%

- 5'il existe au moins une unité de classe 1 ou 2 insérer la phrase suivante : - Le constat met en évidence la présence de revêtements contenant du plomb à des concentrations supérieures ou égale aux seuils définis par les articles L 1334-7 et L 1334-8 du Code de la Santé Publique. Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leurs dégradations futures. -

« S'il existe au moins une unité de classe 3 insérer la phrase suivante : « Le constat met en évidence la présence de revêtements dégradés contenant du plomb à des concentrations supérieures ou égale aux seuils définis par articles L 1334-7 et L 1334-8 du Code de la Santé Publique.
En application de l'article L 1334-9 du Code de la Santé Publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants. de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.

Management and the second	Designation du diagnostiqueur	A VID VIEW BEST AND
Nom - Prénom A 143 N' certificat : 10331143 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : I.Cert	Assurance: AXA N°: 10903769204 Adresse: 81 boulevard Pierre Premier - Le Bouscat	Signature de l'auteur du constat

Rapport n°: 20220552 Page 2 sur 16



55, La Ruézie - 56380 GUER 19 rue du Clos Tilhen - 56000 VANNES

Rapport n°: 20220552 Date de visite : 19/05/2022 Page : 3/16



Sommaire

1.	Synthèse des résultats	
Ь.	. Classement des unités de diagnostic (cf tableau page 1) . Situations de risque de saturnisme infantile . Facteurs de dégradation du bâti	AVC
2.	Mission RAMOVENTES FRAMOVENTES FRAMOVEN	TES.
	. Objectif de la prestation . Références réglementaires	AVC.
3.	Description du ou des batiments	
4.	Le laboratoire d'analyse éventuel	
5.	Tableau récapitulatif des relevés	VIE:
6.	Commentaires sur les informations indiquées	
b.	. Classement des unités de diagnostic . Description de l'état de conservation des revêtements contenant du plomb . Définition des facteurs de dégradation du bâti	
7.	Signatures et informations diverses	10
8.	Schémas	1
9.	Notice d'information	12
10.	Certificat de compétence Erreur ! Signet nor	défini
11.	Attestation d'assurance	14



55, La Ruézie - 56380 GUER 19 rue du Clos Tilhen - 56000 VANNES Rapport n°: 20220552 Date de visite: 19/05/2022

Page: 4/16

1. Synthèse des résultats

Le jour de l'expertise, il n'a pas été repéré des unités de diagnostic, contenant du plomb au dessus du seuil réglementaire (voir tableau de mesures ci-joint).

a. Classement des unités de diagnostic (cf tableau page 1)

AVENTE	TOTAL	NON MESUREES	CLASSE 0	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3
Nombre d'unités de diagnostic / Pourcentage associé	47/100%	12 / 25.5%	35 / 74.5%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%

b. Situations de risque de saturnisme infantile

Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3	Non
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	Non

c. Facteurs de dégradation du bâti

Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondre	Non
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	Non
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité.	Non

2. Mission

a. Objectif de la prestation

La prestation a pour objectif de réaliser le constat de risque d'exposition au plomb dont le propriétaire doit disposer lors de la vente du bien concerné.

Elle consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.

Lorsque le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le constat de risque d'exposition au plomb ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Pour les locaux annexes de l'habitation, seuls ceux qui sont destinées à un usage courant seront examinés.

Nota: Le présent rapport constitue une aide à l'évaluation du risque d'intoxication par le plomb des salariés. Ce dernier reprend la même méthodologie que le CREP (constat des risques d'exposition au plomb). Néanmoins, l'opérateur de repérage aura l'opportunité de repérer les zones homogènes et les matériaux bruts ne seront pas pris en compte dans le comptage des UD (Unités de diagnostic).

Rapport n°: 20220552 Page 4 sur 16



55, La Ruézie - 56380 GUER 19 rue du Clos Tilhen - 56000 VANNES Rapport n": 20220552 Date de visite: 19/05/2022

Page: 5/16

b. Références réglementaires

- Loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004,
- Décret n° 99-483 du 9 juin 1999 relatif aux mesures d'urgence contre le saturnisme prévues aux articles L.32-1 à L.32-4 du Code de la Santé Publique
- Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 (Article R 1334-11 du Code de la Santé Publique),
- Décret n° 2010-1200 du 11 octobre 2010 pris pour l'application de l'article L 271-6 du code de la Construction et de l'Habitation,
- Articles L 1334-1 à L 1334-12 du Code de la Santé Publique,
- Arrêté du 12 mai 2009 relatif au contrôle des travaux en présence de plomb, réalisés en application de l'article
 L. 1334-2 du code de la santé publique,
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb et au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures,
- Arrêté du 7 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification.
- Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 (Article L 1334-13 du Code de la Santé Publique),
- Norme NF X46-030 : Diagnostic plomb Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb.

3. Description du ou des batiments

DESCRIPTION DU SITE

Appartement

PROPRIETAIRE DU OU DES BATIMENTS

AVOVENTES

PERIMETRE DE LA PRESTATION

Dans le cadre de cette mission, l'intervenant a examiné uniquement les bâtiments auxquels il a pu accéder dans les conditions normales de sécurité.

Département : MORBIHAN Commune : ERDEVEN

Adresse : Résidence Le Château de Kéravéon, bat A, appt 23

Code postal : 56410

Information complémentaire : Habitation (parties privatives d'immeuble collectif

d'habitation)

Référence cadastrale : ZC 224 Lots de copropriété : 23

> Rapport n°: 20220552 Page 5 sur 16



55, La Ruézie - 56380 GUER 19 rue du Clos Tilhen - 56000 VANNES Rapport n°: 20220552 Date de visite: 19/05/2022

Page: 6/16

AVOVENTES

LOCAUX VISITES

Entrée Dégagement Salle d'eau Chambre

Personne accompagnant l'opérateur lors de la visite

Pas d'accompagnateur

Locaux et ouvrages non visites, justifications

Aucune

Commentaires

Aucun

4. Le laboratoire d'analyse éventuel

Laboratoire

Nom du laboratoire (nom du contact, adresse,...) : Sans objet

Rapport n°: 20220552 Page 6 sur 16



55, La Ruézie - 56380 GUER 19 rue du Clos Tilhen - 56000 VANNES

Rapport n°: 20220552 Date de visite: 19/05/2022 Page: 7/16

5. Tableau récapitulatif des relevés

.000		F				TO LIBE					Neuf		Neuf	,	Neni			0000	7				THE STATE OF	N. C.	1	100		7.76		Neuf	Faïence	
degradation du băti	OZO			0300	À	THE STATE					FLVA	A THE	DIANG		R	AND THE			21/2/20	THE PERSON IN				VINCE IN				10000	I SET	R	AN E	110
Classement	N N	0	0	0	0	0	0	0	0	0			4025V			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	SULP BOOK	A	
Nature de 1s dégradation		ELVE	NCZ.	1	CHIEF !	1000					Non	mesuré	Non	mesure	mesuré			SULIC	707	THE PER	N.F.	5	/		200			SN		Non	Non	mesure
(mg/cm²)	UV ZZA S.	V	No.	1	THE						NE T	RE			R	D V						A	V	U / XX		V	ALLOS	1		SE O	A) FE	11111111
Mesure 2. (mg/cm²).					N.V.				No.				RE			The state of	V		N							VA		NO CR	1)/ 	
(mg/cm²)	1,11	0	0.01	0.01	0.01	0.02	0.02	0.02	0.01	0.03	0		0		2	0.01	0.01	0.01	0.01	0.05	0.04	0.01	0.01	0.02	0	0.02	0.02	0.01	0.01	0	0	-
Etat de conservation	USINO	Entrée	Entrée	Entrée	Entrée	Entrée	Entrée	Entrée	Entrée	Entrée	Entrée		Entrée	Catalon	E IN GG	Entrée	Entrée	Entrée	Entrée	Entrée	Entrée	Dégagement	Dégagement	Dégagement	Dégagement	Dégagement	Dégagement	Dégagement	Dégagement	Dégagement	Salle d'eau	The second second
Revotement	AZOM.	Enduit	Enduit	Enduit	Enduit	Enduit	Enduit	Enduit	Enduit	Enduit	Brut		Brut	Dointing	D	Enduit	Enduit	Enduit	Enduit	Peinture	Peinture	Enduit	Enduit	Enduit	Enduit	Enduit	Enduit	Enduit	Enduit	Peinture	Brut	The second second
Substrat		Plâtre	Plâtre	Plåtre	Plåtre	Plâtre	Plâtre	Plâtre	Plåtre	Plâtre	Bois		Bois	Doile	pole	Plâtre	Plätre	Plâtre	Plâtre	Bois	Bois	Plâtre	Plâtre	Platre	Plâtre	Plâtre	Plâtre	Plâtre	Plâtre	Bois	Carrelage	
dischortic ou element	S	A	A	A	8	8	0	0	0	D	A		Q			D	0	D	0	D	D	A				0	0	0	D	A	A	
Zone	550				L	1000				Mur	Porte		Fenêtre	- Condition		Embrasure	Embrasure	Allège		etre	Bati fenêtre	Mur	Mur	Mur	Mur	Mur	Mur	Mur	Mur	Porte	Mur	
Pièces	Justesse:VE F	Entrée	Entrée	Entrée	Entrèe	Entrèe	Entrée	Entrée	Entrée	Entrée	Entrée		Entrée	Entedo	N	Entrée	Entrée	Entrée /	Entrée	Entrée	Entrée	Dégagement	13	133	1	33		353	23	1150	Salle d'eau	
S	R	2	3	4	5	9	7	8	6	10	11	I	12	4.0	2	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	

Rapport n" : 20220552 Page 7 sur 16



 Sari au capital de 1 000 euros N° SIRET 910 965 987 00019 N° TVA intracom, 889 109 659 87

55, La Ruézie - 56380 GUER 19 rue du Clos Tilhen - 56000 VANNES

Rapport n*: 20220552 Date de visite: 19/05/2022 Page: 8/16

- Sep	Faïence	Faïence	Faïence	Neuf	Neuf	VICE CO					SOM	1	1.00	Neuf		Neuf		1			
dégradation du bâti	M V A	SAL	FRIE	NAS.N	HEART			N COS	Strange Strange						A STATE OF						
Classement				ATTE	STATE OF THE PARTY	0	0	0	0	0	0	0	0		3			0 0	0	0	0
Nature de la dégradation	Non mesuré	Non	Non	Non	Non			1000				7		Non	mesuré	Non	mesare			1	
Mesure 3 (mg/cm ⁴)		DV 25/5	H	DV I-A			T-00314	100		No.		VA		0	1		3				1
Mesure 2 (mg/cm²)	AV S.N	R	E	BR-	是以	NO	TTU		Park	September 1					T COR	V	1				
Mesure 1 (mg/cm/)	0	0	0	0	0	0.02	0.02	0	0.01	0.02	0.01	0.01	0.02	0	NO ON	0	0.04	10.0	0.00	20.0	0,01
conservation	Salle d'eau	Salle d'eau	Salle d'eau	Salle d'eau	Salle d'eau	Chambre	Chambre	Chambre	Chambre	Chambre	Chambre	Chambre	Chambre	Chambre		Chambre	Chambin	Chambre	Chambro	CURIDIE	Chambre
Revetement	Brut	Brut	Brut	Peinture	Brut	Enduit	Enduit	Enduit	Enduit	Enduit	Enduit	Enduit	Enduit	Brut		Brut	Codesit	Coduit	Enduit	Eriduit	Enduit
Substrat	Carrelage	Carrelage	Carrelage	Bois	Bois	Plâtre	Platre	Platre	Plátre	Platre	Plâtre	Plâtre	Platre	Bois		Bois	Distro	Digtro	Pidire	right	Platre
diagnostic ou diement	В	c	D	A	O	A	A	8	8	C	C	D.	D	A	- CON 100	0	0				0
Zorie	Mur	Mur	Mur	Porte	Fenêtre	Mur		Mur		Mur	Mur	Mur	Mur	Porte ,	4	Fenêtre	Embracina		+		Allege
Pieces	Salle d'eau	Saile d'eau	Salle d'eau	Salle d'eau	Salle d'eau	Chambre	Chambre	Chambre	Chambre	Chambre	Chambre	Chambre	Chambre	Chambre		Chambre	Chambra	T			Chambre
	0		A	m	7						9			V	3	V	T	T		T	

Tableau de classement des pièces du bâti

* Facteurs de dégradation du bâti :

Pièce	UD Classe 0	UD Classe 1	UD Classe 2	UD Classe 3	Non Mesure
Entrée	15 / 83.3%	0.00/0	%0.0/0	%0.0 / 0	3/16.7%
Dégagement	8 / 88.9%	%0.0 / 0	%0.0 / 0	%0'0/0	1/11.1%
Salle d'eau	0/0.0%	%0.0/0	%0.0 / 0	0/0.0%	6 / 100.0%
Chambre	12/85.7%	0.00%	0/0.0%	%0.0/0	2/14.3%

Rapport n : 20220552 Page 8 sur 16



55, La Ruézie - 56380 GUER 19 rue du Clos Tilhen - 56000 VANNES Rapport n°: 20220552 Date de visite: 19/05/2022

Page: 9/16

AVOVENTES

6. Commentaires sur les informations indiquées

a. Classement des unités de diagnostic

Le classement de chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement en fonction de la concentration en plomb et de la nature des dégradations est établi conformément au tableau suivant :

CONCENTRATION EN PLOMB	TYPE DE DEGRADATION	CLASSEMENT
SEUILS	TES ER-AVOVENTES	AVOVEOTES
VEMIES FRAVO	Non dégradé ou non visible	S FR-AVIOVEN
AV >/SEUILS	Etat d'usage	2
TES FR-AVOVEN	Dégradé	FR-AVC3/FN

Légende :

 1 et 2 - Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements afin d'éviter leur dégradation future.

3 -Le propriétaire doit :

- Procéder aux travaux appropriés pour supprimer le risque d'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants.
- Communiquer le constat aux occupants de l'immeuble ou la partie d'immeuble concerné et à toute personne physique ou morale appelée à faire des travaux dans cet immeuble ou partie d'immeuble. Cette communication consiste à transmettre une copie complète du constat, annexes comprises.

Description de l'état de conservation des revêtements contenant du plomb

L'état de conservation des revêtements contenant du plomb est décrit par la nature des dégradations observées. Pour décrire l'état de conservation d'un revêtement contenant du plomb, l'auteur du constat a le choix entre les 4 catégories suivantes :

- Non visible : si le revêtement contenant du plomb (peinture par exemple) est manifestement situé en dessous d'un revêtement sans plomb (papier peint par exemple), la description de l'état de conservation de cette peinture peut ne pas être possible ;
- Non dégradé
- Etat d'usage, c'est à dire présence de dégradations d'usage couramment rencontrées dans un bien régulièrement entretenu (usure par friction, traces de chocs, micro fissures...): ces dégradations ne génèrent pas spontanément des poussières ou des écailles;
- Dégradé, c'est à dire présence de dégradations caractéristiques d'un défaut d'entretien ou de désordres liés au bâti, qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles (pulvérulence, écaillage, cloquage, fissures, faïençage, traces de grattage, lézardes).

c. Définition des facteurs de dégradation du bâti

(U) SENIESEAVEXENIUE SINKVAVION SEI IES INCAVI	LEGENDE
Absence de facteur de dégradation	0
Présence d'au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3 dans un même local	I ESTER
Présence d'au moins 20 % d'unité de diagnostic de classe 3 dans l'ensemble des locaux	2
Présence d'au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	3
Présence de traces importantes de coulures ou de ruissellement ou d'écoulement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	4
Présence de plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses tâches d'humidité	5

Rapport n*: 20220552 Page 9 sur 16



55, La Ruézie - 56380 GUER 19 rue du Clos Tilhen - 56000 VANNES Rapport n°: 20220552 Date de visite: 19/05/2022

Page: 10/16

7. Signatures et informations diverses

Je soussigné, AVOVENTES féctare ce jour détenir la certification de compétence délivrée par Bureau Veritas pour la spécialite : CREP PLOMB.

Cette information et vérifiable auprès de : Bureau Veritas

Je soussigné AVOVENTES diagnostiqueur pour l'entreprise Bat Immo Diagnostics dont le siège social est situé à Vannes.

Atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271.6 du code de la construction et de l'habitation. J'atteste également disposer des moyens en matériel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier. Je joins en fin de rapport mes états de compétences par la certification et mon attestation d'assurance.

Transmission du constat à l'A.R.S.: Une copie du CREP est transmise sous 5 jours à l'Agence Régionale de la Santé du département d'implantation du bien expertisé si au moins un facteur de dégradation du bâti est relevé (en application de l'article R. 1334-10 du code de la santé publique), l'auteur du présent constat informe de cette transmission le propriétaire, le syndicat des copropriétaires ou l'exploitant du local d'hébergement.



Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Validité du rapport

Durée de validité : Pas de durée de validité

Conformément à l'article R 271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, la validité du présent rapport est limitée à moins de 1 an (sous réserve des dispositions du troisième alinéa de l'article L 271-5) par rapport à la date de promesse de vente ou à la date de l'acte authentique de vente de tout ou partie de l'immeuble bâti objet du présent rapport ; la date d'établissement du rapport étant prise en référence.

Pièces jointes :

Néant

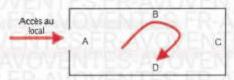
Rapport n°: 20220552 Page 10 sur 16

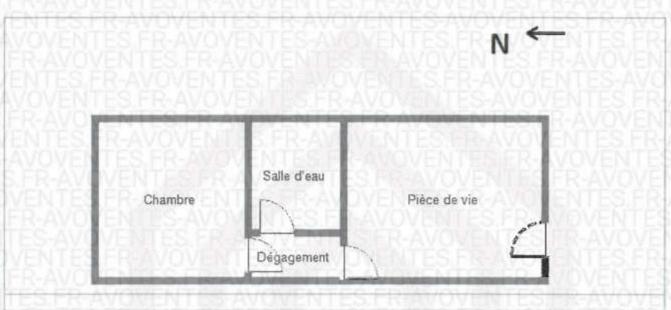


55, La Ruézie - 56380 GUER 19 rue du Clos Tilhen - 56000 VANNES Rapport n°: 20220552 Date de visite: 19/05/2022

Page: 11/16

8. Schémas





Rapport n°: 20220552 Page 11 sur 16



55, La Ruézie - 56380 GUER 19 rue du Clos Tilhen - 56000 VANNES Rapport n°: 20220552 Date de visite: 19/05/2022

Page: 12/16

9. Notice d'information

Annexe II de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb Cette note fait partie intégrante du rapport auquel elle est jointe

Si le logement que vous vendez, achetez, ou louez comporte des revêtements contenant du plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- Le constat de risques d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : lisezle attentivement!
- La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelé saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation. Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- S'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- S'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- S'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchés.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveiller l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent;
- Luttez contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres); lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb, prenez des précautions :

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites INTERNET des ministères chargés de la santé et du logement.

Rapport n*: 20220552 Page 12 sur 16



55, La Ruézie - 56380 GUER 19 rue du Clos Tilhen - 56000 VANNES Rapport n°: 20220552 Date de visite: 19/05/2022

Page: 13/16

10. PCR



ATTESTATION DE FORMATION DE LA PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION selon l'arrêté du 6 décembre 2013

Délivrée à :

AVOVENTES

Pour avoir sulvi l'Intégralité des modules mentionnés ci-dessous et satisfait aux contrôles des connaissances de chaque module (note finale : 16.50).

Module Théorique : Niveau 1

Lieu: 6 square René Cassin 35700 RENNES

Période : mercredi 1^{er} février 2017

Durée de la formation : 6h45 incluant le module théorique et l'évaluation (QCM)

Formateur :

ACATIVITO NEW TONION

Module Appliqué : Niveau 1 - SECTEUR INDUSTRIE

Lieu : 6 square René Cassin 35700 RENNES
Période : du jeudi 2 au vendredi 3 février 2017

Durée de la formation : 16h incluant le module appliqué et les évaluations (contrôle continu, oral)

Contrôle des connaissances effectué avec le questionnaire intitulé « QCM INITIAL 3» le mercredi 1º février 2017.

Formateur:

Contrôle en continu, le vendredi 3 février 2017.

Oral, le vendredi 3 février 2017.

Cette attestation est valable 5 ans à compter du : 03/02/2017 soit jusqu'au 03/02/2022 et dans le niveau et le secteur choisis.

GLOBAL CERTIFICATION - N° de certification : OF-PCR/4 - Date d'expiration de la certification : 22/12/2019

Fait à NANTES, le jeudi 9 février 2017

AVOVENTES

A.C.E-RX ☑ 15 Ter, boulevard Jean Moulin 44100 NANTES 209 75 91 19 60 월02 40 36 20 53 # secretaire@ace-rx.fr

Rapport n°: 20220552 Page 13 sur 16



55, La Ruézie - 56380 GUER 19 rue du Clos Tilhen - 56000 VANNES Rapport n°: 20220552 Date de visite: 19/05/2022

Page: 14/16

11. Attestation d'assurance

SATE , GAT IMBE STANSISTICS 19 59E 50 CLOS TILLED 36400 VANEE

COLUMN TOWNS

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

ANA Prensis MIND attention quelle sent meno denderos ricio

for teams to corner I assumes an appointment specifies to ELFEVIOLE.

On corner greats the construction of forgonies on a florenamental limit assume ELFEVIOLE do has because on actions assumes.

ONCONSTICT TECHNIQUES REMODELENS.

FORMULE 2.

DAGACETICS TECHNIQUES MANGRETERS CRUGATORIES, REALISES DANS LE CACINE CE LA CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE RIANCISULES ETY DU ALTIRES CIALINCISTICS ET NISSIONS PERLISES EN DEHORS DU DOSSIER TECHNIQUE.

TELS OVE PRODUCTO DANS LA LITTRE LIMPATRIC O-CESSIONIO

MANAGE :

ETAT MERTICANNAT LA PRESENCE OU LABBEIGE DE L'ALEMANT CONTEMNY DE L'AMBANTS.

DESIGNER FESTHERING AWARE.

DIAGNOSTIC AMMANTE PARTIES PROVINCES.

CONTROLE PERIODIQUE (AMEANTE).

CONTROLE VISUEL APPETS TRUVALIE (PLOWS - AMERICE).

REPERAGE AMMANTE AVANT/ APRES TRAVALLY ET DEMOL/DON.

SMSNOSTIC PLONE DAYS LSALL

CONSTAT DES RISUNES COURCE/DISTRIBUTE AN HUMBER CREPT

DEMONSTRO DE RESQUE DIFFONDATION ALI PLOMO DAVIS LES PRINCIPALES (DESPY).

RECHERCHE DE PLOMIN ANNAT TRAVAIRE / DEMOUTIQUE

PERF REPARTABLE

BOAT RELADIVA LA PRESENCE DE PERMITES.

ETAT PARASITARE EMERGLES, VIOLESTES, LYCTUSE

INFORMATION SUR LA PRESENCE DE RISQUE DE MERGLE ILOS ALURS

MESUNAGE LOS CARMEZ ET LOS BOXITIAS

CALCIAD DED MALICIMED FINITIONALS DE COPPOPITITE ET REAGASTON DE PLANS ASSOCIES SEJONI TENTES GUNNITS 1-LOS 85-857 DU 10 JULIET 1985, DECRET 07-222 DU 15 MARS 1987, DECRET TOOK 475 du 27 mil 2004 ET SUNNITS REARE LE VITAUI DE LA COPPOPIRITE DES INMEDIQUES BATIS.

ESAT DE LIMITALLATION INTERRILIRE DE GAZ.

STAT DES RESQUES ET POLLUTION (ERP).

DAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (DPE), TOUS TYPES DE SATIMENTS.

DPE INDIVIDUEL POUR MAISONE PARADONELLES, APPARTENENTS ET LOTS TERTIMITES APPARTES A DES IMMODILES A LISAGE PERIODRA DIVIDITATION, ARISEQUE LES ATTESTATIONS DE PRISE EN GOMPTE DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE.

CENT DE LIMISTALLATION INTERROPE DICACTRICITE.

PRINTER REGULARDITATION THERMOLE 2005 ET 2012.

CENTRICAT DE DECENÇE ET CENTRICAT DE TRAVAUX DE REHABILITATION.

DIAGNOTITIC POUR OBTERHOUSE PRET A TAUX ZENO,

DAGROSTIC RADON: UNQUESTINT FOUR AMBORD SYDWIDLIFLES ET IMMEUSLES DIABITATION, À LEXCLUSION DES TIM!

La prisonna amuspition les valente du 11/04/2000 en CL/OL/2000 et les jour arquere l'a descinit una firmas et constitues du content proposi alle se sittes.

title to profit	Station by greature yet C
Tina terarrigue magrada, reddicini se templicini, menincila materiale (micro-per inte Male se prographe "adina geográfica" strantaj	\$ 000 PCS East erris Familian
Sink. Shirager (Estern)	9 009 000 0 jar amés d'avaginos
Processor with the street of the second sections.	1.306 101 Epic pools Fillerman

Since the generalise	Delian de premios en d
Makes proposite a Continented The Lorenge, resimbility (or \$1 no contine gradules)	PRINCE COMM
Service and American	980 000 d fee made Consumer
Dycesagge funeralists not exceledly exitis pre-expt rate par Fadigation (Freecome (effort 1.7 the randiline, globates)	AND REAL PROPERTY.
Outresper and other conflict doors broaden and distilling pullbookspy	AND DOOR OF HE STREET
Reproductive de deservoire, debles seelles teder (el Desert De condition (Milloubheet	10 tot I pe arises





55, La Ruézie - 56380 GUER 19 rue du Clos Tilhen - 56000 VANNES Rapport n°: 20220552 Date de visite: 19/05/2022

Page: 15/16

12. Certificat de compétences



AVOVENTES

Bureau Ventes Carbification certific que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus repondant aux exegences des amétés relatifs sux critiques de certification de compétences ci-dessors pris en application des artifices 1271-6 et R-271.1 du Code la Construction et de l'Esbitation et missits aux critères de compétence des personnes physiques réelesant des dossiers de diagnostics lecturiques reis que détrité à l'article 1271-6 du code précité

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du Certificat*
Amiante sans mention	Arrité du 2 Juliet 2016 métinissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	29/04/2021	28/04/2028
Amiante avec mention	Amété du 2 Juliet 2018 délinissant les crières de certification des opéralsurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	29/04/2021	28/04/2020
DPE sans mention	Amétri du 2 Juillet 2018 définissent les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des agranismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	04/05/2021	03/05/2028
OPE avec mention	Amblé du 2 Juliel 2018 définissent les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	04/05/2021	03/05/2028
Electricité	Arrêté du 2 Juliet 2016 définissent les crééres de certification des opérations de diagnostic technique et des organismes de formation et d'acceptation des organismes de certification.	24/03/2021	23/03/2020
Gez	Ambté du 2 Juillet 2018 définissant les créares de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	29/04/2021	28/04/2028
Plomb sans mention	Arrête du 2 Juliet 2018 définissant les crètres de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	29/04/2021	28/04/2028
Termites métropolo	Amité du 2 Juliet 2018 définissent les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	24/03/2021	23/03/2028



 Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, de certifical est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificet ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel pouvent être obtenues en consultant l'organisme.

Pour verifier la velidité de ce carifficat, vous pouvez aller sur <u>were lume veries frontification des</u>

Adresse de l'organisme cartificateur : Bureau Veritiss Certification France Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 12937 Paris-le-Défense CEDEX



Rapport n°: 20220552 Page 15 sur 16



55, La Ruézie - 56380 GUER 19 rue du Clos Tilhen - 56000 VANNES Rapport n*: 20220552 Date de visite: 19/05/2022

Page: 16/16

AVOVENTES

12. Attestation sur l'honneur



Sari eu capital de 1 000 euros N° SIRET 910 965 987 00019 N° TVA Intracom. 09 420 391 500

55, La Ruézie - 56380 GUER 19 rue du Clos Tithen - 56000 VANNES

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigne exerçant la profession d'opérateur en diagnostic immobilier, conformément à l'application de l'article L 271-6 du code de la Construction et de l'Habitation, atteste sur l'honneur que :

- La présente prestation est réalisée en totale indépendance et impartialité.
- Je dispose des compétences requises pour effectuer le (ou les) diagnostic(s) convenu(s) ainsi qu'atteste(nt)
 ma (ou mes) certification(s) de compétences (Nº 10531145) Organisme de délivrance Bureau Veritas,
 ainsi que de l'organisation et des moyens appropriés requis pur les textes légaux et réglementaires.
- J'ai souscrit une assurance courant les éventuelles conséquences qui pourraient résulter de mon intervention (AXA – Contrat n°10903769204).
- J'ai conscience que toute fausse déclaration ainsi que toute intervention effectuée en violoution des contraintes légales est passible de sanctions pénales d'un montant de 1 500 € par infraction constatée, le double en cas de récidive.

Fait à Vannes Le 02/03/2022



Rapport n°: 20220552 Page 16 sur 16



Etat des Risques et Pollutions

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.

Commande n° 5771251 Mode EDITION***

Pour le compte de Bat-Immo Diagnostics

Date de réalisation : 19 mai 2022 (Valable 6 mois) Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral ; N° 56-2020-07-03-001 du 3 juillet 2020.

REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien Keraveon 58410 Erdeven Parcelle(s) saisle(s): ZC0224





SYNTHESES

A ce jour, la commune est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

		Etat des Risques et F	Pollutions (E	RP)		
AVO	Votre c	ommune	TER-A	Vo	tre immeuble	WE
Туре	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Concerné	Travaux	Réf.
sis (1)	Pollution des sols	прогосов	02/04/2020	non	AVO.	p,4
e Fp.	Zonago de sisn	nicité : 2 - Faible (7)	TES	oul	1 1 1 1	TA-
MIE	Zonage du potentiel	radon : 3 - Significatif	OVEN	oul	AVOVEN	T v

Etat des risques approfondi (Attestation Argiles / ENSA / ERPS)	Concerné	Détails
AVOVE Zadagis distribution publication and distribution E.S. E.S.	Non	Alea Résiduel
Plan of Explanton and Brief	Non	ACH LERE
AVANCE Completed to the complete comple	Non	0 site* à - de 500 metres

'ce chillre ne comprend pas les altes non locellaes de la commune

Attention, les informations contenues dans le second tableau de synthèse ci-dessus sont données à titre informatif. Pour plus de détails vous pouvez commander un Etat des risques approfondi.



⁽¹⁾ Secrear d'information sor les Sols.

⁽⁷⁾ Zonace signique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Codir de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 polobre

²⁰¹⁰ ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles régles de construction parasismique - EUROCODE 8).

⁽il) Situation de l'immouble eu regard des zones à potentiel radon du territoire Français définies à l'article R. 1.333-29 du code de le sente publique modifié par le Décret n°2015-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Amèté inforministèriel du 27 juin 2018.





Attention, les informations contienues dans ce tableau de synthèse sont données à titré informatif et ne sont pas détaillées dans ce document.

	Etat d	es risques co	omplémentaires (Géorisques)
VOVE	Risques	Concerné	Détails
	TRI : Territoire à Risque important d'Inondation	Non	ANTES FRAVOVENTES FRAVOVENTES FRAVOVENTES FRAVOVENTES
S.FR	AZI : Atlas des Zones Inondables	Non	VOVENTES AVOVENTES FR-
Inondation	PAPI : Programmes d'actions de Prévention des Inondations	Non	ES ER AVOVENTES FR AVOVENTES FR AVOVENTES FR AVOVENTES
VOVEN S.F.R.	Remontées de nappes	Oui	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE (dans un rayon de 500 mètres).
Instal	lation nucléaire	Non	TIES HE AVOVER (FS FR-AVOVEN) ES
Mouve	ement de terrain	Non	TESER-AVOVENTES FR-AVOVENTES
R-AV TES FI	BASOL : Sites pollués ou potentiellement pollués	Non	TES FRAVOVENTES FR-AVOVENTES
Pollution des	BASIAS : Sites industriels et activités de service	Non	ENTES AVOVENTES ES-AVOVEN
ou de l'air	ICPE : Installations industrielles	Oui	Le bien se situe dans un rayon de 1000 mètres d'une ou plusieurs installations identifiées.
Cavité	is souterraines	Non	AVOVENTES FR-AVOVENTES TES FR-AVOVENTES FR-AVOV VENTES FR-AVOVENTES FR-
VOVEN	alisation TMD	Non	ES.FR-AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-



SOMMAIRE

Synthèses	1
Imprimé officiel	4
Procédures ne concernant pas l'immeuble	5
Déclaration de sinistres indemnisés	6
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions	7
Annexes	8



Etat des Risques et Pollutions

aléas naturels, miniors ou technologiques, sismiché, patentiel racion et poliution des sais

en application des articles L 125-5 6 7, W 126-7A, R 563-4 et D 863-6-1 du Code de herwichnement et de l'article L 124-8 00 nouverou Dutte midler

FA-2020-1	07-03-007	du 03/0	17/2020		
ituation du blen Immobilier (bâti ou non bâti)		00	Document réali	- 6 la - 10 (0)	czana
Adresse	CHARLES	PH-AVEN	bocomen redi	se ie 1 17/0;	2/202
Porcedelti : 8C0224					
Karoveon 56410 Erdevon					
. Situation de l'immeuble au regard de plans de préventio	n des risques natureis [P	PRn]			
L'immeuble est silué dans le périmètre d'un PPRn	prescrit			hon	X
L'immeuble est stud dans le parimètre d'un PPRn	appliqué par onlicip	ation		non	Х
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn	approuvé			non	X
Les risques natures pris en compte sont lles à		the require place he foot por f	objet d'une procédure	FFR self to comp	mirrol
				AAAO	
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travai	x dans le règlement au	ou des PPRn		non	×
PARTITION IN THE PROPERTY OF THE PARTY OF TH					
Situation de l'immeuble ou regard de plans de prévention	n des risques miniers (PP	'Rm]			
L'immedale est situé dans le périmètre d'un PPRm	prescrif			non	X
L'immeuble est situé dant le périmètre d'un PPRm	appliqué par anticip	ation		non	Х
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm	approuvě			non	X
Las risques minion pris en comate sont llés à :		Wes that en graphism freet pasts	sher d'una procedura	PER TURB COM	dine.
日 ESCHWINVUVMBHES. ES		LI ES THE			
Elimineuble est condemé por des prescriptions de travas.		NA-LITES		non	x
Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention L'immeuble ast situé dans le périmètre d'un PPRI L'immeuble est situé dans le perimètre d'un PPRI Les risques technologiques pris en cample sont l'és à :	n des risques léchnologi approuvé prescrit	iques (PPRI) Nes moves quels ne rans pos re	LVOVE ES-AVI	non	×
5-7 (OM) 50 (OM) 10 (OM) 50 (O	PHANENTE	Jacobson Same in Land Same		THE NOTICE COMM	Unjey.
L'immeuble est situé on socieur d'expropriation ou de dé	laksiment			non	Х
L'immeuble est situé en zone de prescription				non	X
Situation de l'immeuble au regard du zonage réglemente en portour per priche 1364 et 0 3656 : Gu coor de l'aveniment modific un					
L'immeuble est situé dans une commune de tismicité :			Falble		
			zone 2 X		
Situation de l'immeuble au regard du zonage réglements et app 600 m terrait les 600 500 du colte du l'envernment et 61000 77 nu colte du	r a xore publice e modele por le Di	ecret ettipia kise de 4 p.in. pina			
L'immeuble se situe dans une Zone à Patuntiel Radon :	Significatif zone 3 X	100000000000000000000000000000000000000	TO AND A SECOND	37659	
Information relative qux sinistres indemnisés par l'assuran L'information est mentionnée dans l'acte authentique co	ce sulte à une catastrop		ES LA	nan	
Situation de l'immeuble au regard de la poliution des sots				300	
L'immeuble est situé dans un Secteur d'information sur les	Sols (SIS)		qui	non	X
Section for the control of the contr	(047,090 pixton) (rechan de) 115 con	s le dépodement	EC ED	45/0	171
arties concernées AVOVENTES	- AVIOVI-IS	DESCRIPTION OF THE PARTY OF THE	/ la	-	-
HVUVENIES		a contract of	V/IIIV		
The state of the s					







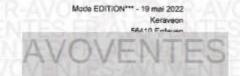
Cartographies ne concernant pas l'immeuble

Au regard de sa position géographique, l'immeuble n'est pas concerné par :

Le SIS Pollution des sols, approuvé le 02/04/2020







Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

Arrêtés CATNAT sur la commune

Risque	Début	Fin	10	Indemnis
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée	de boue	00/40/400-	***********	N L
Vouvement de terrain	25/12/1999	29/12/1909	30/12/1999	
Tempéte (vent)	15/10/1987	16/10/1987	24/10/1987	
Four en sevoir paus, chacun paut consultar en prélature ou en marie, le douver départiernet, la portez dédié à la prévention des disposs majeurs : www.prim.net	nemental s.r les risques majeurs, le document d'i	n/ormation comm	runal sur les das	suos majeurs et.
Préfecture : Vannes - Morbihan	Adresse de l'	immeuble	F-A	
Commune : Erdeven	Keraveon			
	Parcelle(s) : Z	C0224		
	56410 Erdeve	n		
	France			
Etabli le :				
/endeur:	Acquéreur ;			
SERWAVOVENTES	VOVENIES.F			
	THE RESERVE AND PROPERTY.			





Keraveon

Prescriptions de travaux

Aucune

Documents de référence

Aucun

Conclusions

L'Etat des Risques délivré par Bat-Immo Diagnostics en date du 19/05/2022 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°56-2020-07-03-001 en date du 03/07/2020 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par ;

- Le risque sismique (niveau 2, sismicité Faible) et par la réglementation de construction parasismique EUROCODE 8
- Le risque Radon (niveau : significatif)

Sommaire des annexes

- > Arrêté Préfectoral départemental nº 56-2020-07-03-001 du 3 juillet 2020
- > Cartographie :
- Cartographie réglementaire de la sismicité

A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.



PRÉFET DU MORBINAN

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU MORBIHAN
Service Prévention Accessibilité Construction
Éducation et Sécurité
Unité Prévention Risques et Nuisances

Arrêté préfectoral du 3 juillet 2020 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du Morbihan

Le préfet du Morbihan Chevalier de la Légion d'honneur Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages;

VU le code de l'environnement et ses articles L.125-2 à L.125-7, articles R.125-23 à R.125-27 et R.563-1 à R.563-8;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le dècret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux secteurs d'information sur les sols prévus par l'article L. 125-6 du code de l'environnement et portant diverses dispositions sur la pollution des sols et les risques miniers ;

VU le décret du 10 juillet 2019, nommar AVOVENTES réfet du Morbihan ;

VU. l'arrêté interministériel du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2019 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du Morbihan ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 mars 2020 portant sur la localisation de secteurs d'information sur les sols (SIS) sur la communauté de communes de Roi Morvan Communauté ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 mars 2020 portant sur la localisation de secteurs d'information sur les sols (SIS) sur le territoire de l'Oust à Brocéliande Communauté;

VU l'arrêté préfectoral du 2 avril 2020 portant sur la localisation de secteurs d'information sur les sols (SIS) sur le territoire d'Auray Quiberon Terre-Atlantique :

Considérant que l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs doit faire l'objet d'une mise à jour lors de la création de secteurs d'informations sur les sols prévus à l'article L. 125-6 du code de l'equipoppement

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer du Morbihan ;

ARRETE

Article 1er:

Au titre des articles L125-5, L125-6 et L125-7 et R125-23 à 27 du code de l'environnement, les acquéreurs ou locataires de bien immobilier, de toute nature, doivent être informés par le vendeur ou le bailleur, qu'il s'agisse ou non d'un professionnel de l'immobilier, des risques et des pollutions auxquels ce bien est exposé.

Un « état des risques et poliutions », fondé sur les informations transmises par le préfet du Morbihan, doit être annexé à tout type de contrat écrit de location, de réservation pour une vente en l'état futur d'achèvement, de promesse de vente ou à l'acte réalisant ou constatant la vente.

Cette obligation d'information s'applique dans chacune des communes listées en annexe 1 du présent arrêté pour les biens immobiliers situés ;

- dans le périmètre d'exposition aux risques, délimité par un plan de prévention des risques technologiques approuvé;
- dans une zone exposée aux risques, délimitée par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou des risques miniers approuvé ou dont certaines dispositions ont été rendues immédiatement opposables en application de l'article L562-2 du code de l'environnement;
- dans le périmètre mis à l'étude dans le cadre de l'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques, d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou de risques miniers prescrit;
- dans la zone de sismicité 2 (faible) instituée pour la totalité du territoire de l'ensemble des communes du Morbihan par l'article R 563-4 et D 563-8-1 du code de l'environnement ;
- 5. dans un secteur d'information sur les sols ;
- dans une commune à potentiel radon de niveau 3.

Article 2:

Le présent arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs modifie l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2019, afin d'intégrer les dispositions des trois arrêtés préfectoraux sus-visés portant sur la localisation des secteurs d'information sur les sols (SIS) sur le territoire de :

- Roi Morvan Communauté (communes de Berné, Gourin , Guiscriff, Langonnet, Lanvénégen, Le Croisty, Le Faouët, Le Saint, Lignol, Locmalo, Meslan, Plouray, Priziac, Roudouallec, Saint-Caradec-Trégomel) ,
- Communauté de communes de l'Oust à Brocéllande (communes d'Augan, Caro, Cournon, Glénac (La Gacilly), La-Chapelle-Gaceline (La Gacilly), La Gacilly, Lizio, Missiriac, Monteneuf, Porcaro, Ruffiac, Saint-Abraham, Saint-Congard, Saint-Marcel, Saint-Martin- sur-Oust, Tréal),
- Auray Quiberon Terre-Atlantique (communes d'Auray, Belz, Carnac, Crac'h, Erdeven, Hoedic, lle d'Houat, Locoal-Mendon, Ploemel, Plouhamel, Pluneret, Pluvigner, Saint-Pierre-Quiberon).

Article 3

L'obligation d'information prévue au paragraphe IV de l'article L.125-5 du code de l'environnement s'applique pour l'ensemble des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique dans chacune des communes listées en annexe 2 du présent arrêté.

Article 4:

Les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans une « fiche communale d'information risques et pollutions » consultable librement en maire des communes concernées ainsi qu'à la préfecture du Morbihan et dans les sous-préfectures du département où est situé le bien mis en vente ou en location. Ils sont directement consultables sur le site internet des services de l'Etat au lien suivant : http://www.morbihan.gouv.fr/Publications/Information-des-acquereurs-et-locataires-IAL/Risques-majeurs-et-secteurs-d-information-sur-les-sols.

Article 5:

Les documents listés ci-après sont mis à jour à chaque arrêté modifiant la situation d'une ou plusieurs communes au regard des conditions mentionnées à l'article L.125-5 du code de l'environnement :

- la liste des communes pour lesquelles s'appliquent les obligations citées en articles 2 et 3,
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique,
- la « fiche communale d'information risques et pollutions ».

Article 6

Les deux obligations d'informations mentionnées aux articles 1 et 3 s'appliquent à compter de la publication du présent arrêté au registre des actes administratifs de la préfecture du Morbihan.

Article 7

Une copie du présent arrêté sera adressée à l'ensemble des maires du département du Morbihan et à la chambre départementale des notaires, au pôle Bretagne de l'union des syndicats de l'immobilier (UNIS) et à la fédération des agences immobilières (FNAIM) de Bretagne. Il sera affiché en mairie, publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département, mentionné dans un journal local et accessible sur le site internet des services de l'Etat de la préfecture du Morbihan. Il en sera de même à chaque mise à jour.

Article 8:

Les sous-préfets d'arrondissement, le directeur départemental des territoires et de la mer, les maires du département du Morbihan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Vannes, le 3 juillet 2020

Le préfet, Pour le préfet et nar délénation. le secrétaire nénéral,

